

# **EQUIPEMENTS SPORTIFS EN FRANCE METROPOLITAINE**

## **Analyse de la fréquentation**

**SEPTEMBRE 2025**

**ANNEXE 4 – Principaux enseignements et  
recommandations**

# Introduction

L'étude sur l'analyse de l'occupation des équipements sportifs a reposé sur une approche méthodologique mixte combinant données quantitatives et analyses qualitatives. Elle s'appuie d'une part sur le recensement des équipements à l'échelle nationale et territoriale, en utilisant des sources existantes et les données d'occupation et de fréquentation fournies par les collectivités et gestionnaires. D'autre part, elle s'appuie sur une trentaine d'entretiens qualitatifs approfondis avec les principaux acteurs du secteur (élus, directeur des sports de collectivités, directeurs d'équipements, représentants de fédérations sportives et représentants d'utilisateurs, fabricants d'équipements sportifs, experts et universitaires spécialistes des équipements sportifs) afin de recueillir leur perception de l'utilisation des équipements et les difficultés rencontrées dans la gestion des créneaux.

Cette méthodologie a permis de mettre en lumière à la fois les tendances globales et les spécificités locales, de confronter les perceptions des usagers et des gestionnaires avec les données réelles, et d'identifier les écarts entre la capacité théorique et l'usage effectif. L'ensemble des données recueillies a été analysé de manière transversale, afin de dégager des constats fiables et de formuler des recommandations opérationnelles et stratégiques pour optimiser l'utilisation et la planification des équipements sportifs.

L'ensemble de ces éléments a par ailleurs été confronté à une cinquantaine d'acteurs du secteur lors d'une séquence d'ateliers de concertation organisé en juin 2025, pour partager ces constats et ajuster les recommandations proposées.

## Les ateliers de concertation

Une après-midi dédiée à des ateliers de concertation concernant l'étude a été organisée le 11 juin 2025 en présence d'une cinquantaine d'acteurs du secteur. Ont participé à ces ateliers, des représentants de collectivités déjà impliquées dans les phases précédentes et ayant transmis leurs données sur l'occupation des équipements sportifs, ainsi qu'une trentaine de personnes mobilisées lors des entretiens qualitatifs.

Cette rencontre poursuivait trois objectifs :

- **Partager les premiers résultats** et constats de l'étude ;
- **Ouvrir un espace de dialogue** autour de ces constats et plus largement de l'optimisation de l'occupation des équipements sportifs ;
- **Présenter des premières pistes de recommandations** afin de les tester, les enrichir et les améliorer collectivement.

# 1.

**Efficacité des usages des équipements sportifs**

## **Mesurer et piloter l'occupation des équipements**

La question de la performance d'usage des équipements sportifs devient centrale pour les collectivités. Face à une pression croissante sur les créneaux disponibles et aux besoins d'une diversité de publics, et à de multiples pressions budgétaire, foncière et environnementale, construire ou rénover un équipement ne peut plus constituer la seule réponse. L'optimisation des équipements devient un enjeu majeur mais encore faut-il avoir une vision éclairée de la réelle utilisation des équipements sportifs et un suivi dans le temps.

# 1. Principaux enseignements

## 1.1 Des difficultés méthodologiques et organisationnelles pour suivre, évaluer et ajuster la fréquentation des équipements sportifs

La conduite de l'enquête a confirmé certaines intuitions tirées de la revue de littérature. Les données sur la fréquentation effective des équipements sportifs (nombre de personnes à utiliser l'équipement et les différents créneaux) sont rares et ne font pas l'objet d'une mise en commun à l'échelle territoriale. La difficulté à objectiver précisément la fréquentation et les usages des équipements rend délicate une appréhension fine de la situation, notamment pour les équipements les plus structurants dotés de créneaux de réservation pour les scolaires et les associations sportives. Pourtant, l'ensemble des acteurs se rejoignent sur un constat *a priori* consensuel : ces équipements sportifs seraient saturés, incapables d'absorber la demande supplémentaire matérialisée par les refus aux demandes de nouveaux créneaux par les associations sportives et par des refus de nouveaux adhérents dans certains clubs.

**Commune de 3 300 habitants :** « Les gymnases sont très sollicités, notamment par le basket et le futsal, avec des tensions pour obtenir des créneaux supplémentaires. »

**Commune de 170 000 habitants :** « Sur les salles couvertes : nous sommes passés de créneaux de 2h à des créneaux d'1h30. Ils doublent le nombre d'équipes sur les créneaux pour répondre aux besoins. »

**Métropole de plus de 500 000 habitants :** « La répartition des créneaux repose sur une hiérarchisation entre l'enseignement, le monde associatif et le sport de haut niveau, ce qui crée des tensions entre ces différents usages. »

**Fédération Française de sport aquatique :**

- « Tension forte sur les créneaux du soir (18h-20h), entraînant une saturation chronique des piscines et de fortes tensions entre publics (clubs, grand public). »
- « Environ 85 à 90 % des clubs refusent des inscriptions chaque année, faute de créneaux. »

Si les effets de saturation liés à l'occupation des équipements, compte tenu de la planification des créneaux, sont une réalité, ils méritent néanmoins d'être légèrement nuancés, comme le montrent certaines données issues de l'enquête.

## 1.2 Un manque d'outils d'analyse qui obère la possibilité d'un référentiel commun

L'analyse des données des collectivités qui ont collaboré dans le cadre de cette étude a permis d'identifier que très peu d'entre elles sont dotées d'un dispositif leur permettant d'avoir une vision globale de l'usage de leurs équipements à l'échelle du territoire. Beaucoup d'entre elles disposent d'outils pour la planification annuelle des créneaux et réalisent un suivi (la plupart du temps aléatoire et non régulier) de la réelle occupation des créneaux attribués en début d'année, mais très peu disposent de relevés de données permettant à la fois d'observer la fréquentation et l'utilisation des équipements et d'avoir une vision éclairée de la situation. L'absence d'indicateurs rend délicate toute analyse fine de la réalité des besoins, des redondances ou des manques.

Aujourd'hui, aucune solution technologique optimale de comptage du nombre de pratiquants sur les équipements sportifs ne semble exister. À l'inverse de certains secteurs tels que la culture, et notamment les bibliothèques, où le contrôle d'accès est souvent systématisé et les usages plus facilement quantifiables, les lieux de pratique sportive posent des contraintes spécifiques qui rendent la mesure particulièrement complexe.

À titre d'exemple, les bibliothèques ont développé depuis longtemps une culture de la mesure des flux, reposant sur des indicateurs principaux comme le comptage des visites et des inscrits, permettant de suivre la fréquentation globale et l'utilisation des services. Cette évaluation s'est structurée autour de méthodes uniformisées, notamment grâce à des normes nationales qui définissent les façons de compter et assurent la comparabilité des chiffres entre établissements. Ces pratiques se sont renforcées avec des périodes nécessitant une régulation plus fine, comme la gestion des jauges, qui ont permis de recueillir des données détaillées sur le profil des usagers, leur temps de présence et leur utilisation des espaces. Cette approche a plusieurs finalités : aider au pilotage interne en adaptant les moyens aux besoins réels, alimenter le plaidoyer auprès des tutelles pour justifier des financements ou défendre l'activité, et enfin communiquer de façon claire sur l'attractivité et l'impact des équipements. La normalisation des méthodes de mesure est apparue essentielle pour fiabiliser les statistiques, éviter les biais et rendre possible des comparaisons pertinentes entre structures ou dans le temps, offrant ainsi une base solide pour évaluer et améliorer la performance des équipements.

Plusieurs obstacles à une mesure précise de l'occupation et de la fréquentation freinent aujourd'hui sa généralisation dans le secteur sportif. Les outils de collecte (capteurs, caméras, badges, remplissage détaillé des plannings d'occupation, sondage en ligne, etc.) existent mais sont peu utilisés. Certains équipements, notamment en accès libre, sont plus difficiles à instrumenter. Plusieurs solutions techniques existent mais aucune ne permet à elle seule de garantir une mesure fiable et généralisable. Les dispositifs existants et qui pourraient s'y adapter rencontrent des limites importantes selon la configuration des lieux (espaces ouverts, multiples points d'entrée), la nature des usages (pratiques en groupe, mouvements multiples, superpositions de silhouettes) ou encore les exigences en matière de protection de la vie privée. L'entrée dans les bibliothèques, qui font office de référence en la matière, se fait par un seul point et individuellement. Les piscines, patinoires, salles de fitness, courts de tennis sont quelques-uns des équipements dont la comptabilisation peut s'en rapprocher et pour lesquels les chiffres de fréquentation sont plus facilement accessibles. Néanmoins, certaines informations qualitatives, telles que le genre, l'âge, le type de pratique et le niveau ne sont pas systématiquement connues.

Les données existantes sont souvent dispersées entre acteurs et les différentes étapes de collecte, de consolidation et d'analyse nécessitent du temps et des ressources humaines dédiées. Il reste à construire une culture partagée de la donnée d'usage. Les loisirs sportifs marchands, les patinoires ou les piscines produisent plus facilement des données uniformisées et exploitables mais ne les partagent pas de manière automatique, car il n'existe pas de cadre normatif ou incitatif les encourageant à le faire. La crainte d'effets de comparaison (supposés) peu flatteurs peut même rendre réticents certains opérateurs à communiquer sur ces chiffres. De manière générale, ils sont utilisés à des fins de gestion interne. Lorsqu'ils sont rendus publics, l'absence de centralisation rend chronophage et fastidieux leur regroupement, à l'image du patient travail réalisé par la Fédération Française de Natation (FFN) pour réunir les rapports de délégation de service public relatifs aux piscines.

La FFN a en effet créé une carte des données, un travail de collecte et d'agrégation des informations issues des rapports annuels des DSP des piscines. Elle recense notamment le nombre de passages par type d'utilisateur (grand public, associatif, scolaire) et des éléments sur le mode de gestion des équipements. Cependant, cette carte reste aujourd'hui très parcellaire, car elle ne couvre qu'une fraction des piscines françaises, essentiellement celles sous DSP, soit environ 300 à 350 établissements sur plusieurs milliers. Faute de centralisation, les données sont dispersées et hétérogènes, rendant leur regroupement chronophage et limitant la possibilité de disposer d'une vision globale de l'occupation du parc aquatique. L'objectif de cette démarche est de construire une base consolidée et homogène pour mieux analyser l'exploitation des piscines, identifier les zones en tension ou sous-utilisées, et disposer d'arguments solides pour défendre la pratique associative et les besoins des clubs auprès des collectivités et des décideurs publics.

Des initiatives locales inspirantes montrent qu'une montée en compétence est possible : expérimentations de suivi automatisé, plateformes ouvertes de réservation, conventions de mutualisation. Ces démarches ouvrent la voie à une meilleure connaissance des usages et à un pilotage plus fin des politiques sportives.

Concernant les équipements à créneaux de réservation, de nombreuses collectivités se reposent sur des outils de gestion simples, souvent limités à des tableaux Excel ou à des logiciels développés en interne pour attribuer un créneau à un ou plusieurs utilisateurs. Les collectivités les plus structurées disposent de logiciels plus avancés tels que Bigcaptain, Bodet Software, Heitz System, Planitech ou Liberfit mais dont la fonction n'est pas de produire une vision d'ensemble sur l'occupation des équipements. Ces outils, bien qu'utiles pour une gestion opérationnelle pour laquelle ils sont originellement conçus, ne permettent pas d'avoir une vision dynamique, centralisée et actualisée de la fréquentation réelle et des usages des équipements, notamment à l'échelle territoriale (intercommunalité, département, etc.). L'analyse de la fréquentation nécessiterait des vérifications croisées grâce à des comptages manuels, des retours des encadrants ou des observations directes. Des technologies ont été développées pour effectuer des comptages et se perfectionnent avec le temps, permettant à la fois d'affiner la connaissance de la fréquentation sur les équipements à créneaux de réservation et de mesurer celle sur les équipements en accès libre. Chacune présente des avantages et des limites mais aucune ne se dégage comme une solution efficace, abordable et effectivement déployable à grande échelle sur les équipements de tout un territoire de manière pérenne. Les capteurs photoélectriques, thermiques ou pyroélectriques permettent de détecter les passages physiques ou la chaleur corporelle, avec une efficacité variable selon les conditions. Les capteurs 3D et les caméras de vidéosurveillance associées à des algorithmes d'intelligence artificielle offrent une meilleure capacité de distinction des silhouettes, mais restent sensibles à la superposition des mouvements et soulèvent des enjeux de protection de la vie privée. D'autres dispositifs, comme les dalles ou tapis de comptage réagissant à la pression, ou les capteurs Bluetooth ou WiFi qui détectent les smartphones à proximité, peuvent aussi être utilisés selon les configurations. Les systèmes de badgeage pour contrôler les accès aux équipements sont régulièrement mentionnés par les collectivités, de plus en plus nombreuses à les mettre en place, ou aspirant à le faire. Outre ses fonctions en termes de sécurité, le badge permet de vérifier qu'un créneau occupé est effectivement fréquenté, bien qu'il ne détaille pas le nombre de personnes présentes et leurs modalités de pratique.

#### **Bonne pratique #1 : le système de comptage de la Ville de Montpellier**

La Ville de Montpellier a mis en place un système de comptage électronique sur un skatepark pour mesurer précisément la fréquentation sur l'équipement. Le système permet de différencier les personnes arrivant à pied, en vélo, en roller ou en skate. L'objectif est de disposer de données fiables sur la pratique libre avec des détails selon

les sports pratiqués. Ces comptages, croisés avec des données météo, permettent de mieux comprendre l'impact des conditions climatiques sur la fréquentation. La collectivité prévoit de déployer des systèmes similaires pour mieux évaluer la pratique hors cadre associatif.

### **Bonne pratique #2 : des formulaires via QR codes pour suivre l'occupation des équipements sportifs de la ville de Reims**

Afin de mieux connaître la fréquentation réelle des équipements sportifs, la Ville de Reims expérimente un dispositif simple et innovant : l'installation de QR codes dans certains équipements sportifs. Chaque responsable de créneau est invité à enregistrer, via un formulaire en ligne, le nombre de participants, le nom du club et la catégorie du groupe. Ces données, automatiquement horodatées, permettent à la collectivité de mieux comprendre l'utilisation réelle des créneaux dans un but d'optimisation des plannings. Pour les clubs, l'outil permet de mieux suivre et organiser leurs créneaux, d'avoir une vision claire des effectifs à chaque séance et d'adapter plus facilement leur activité grâce à une communication partagée des données.

Au-delà des coûts (parfois élevés) de déploiement, aucune de ces technologies n'offre une précision parfaite : elles montrent leurs limites dans les cas de passages groupés, de perturbations environnementales ou de pratiques dynamiques comme le sport. La plupart ne permettent pas non plus de dégager des informations qualitatives quant au profil des pratiquants. Affiner les données sur la fréquentation des équipements nécessite donc des méthodes mixtes. L'intérêt des opérations de comptage ne réside pas uniquement dans l'évaluation chiffrée du nombre d'utilisateurs, il peut également constituer un outil complémentaire aux plans de sobriété des équipements sportifs pour mettre en place un pilotage optimisé de la consommation énergétique.

### **Bonne pratique #3 : la généralisation de l'accès par badge permet de faire des économies d'énergie à la Ville de Dijon**

La Ville de Dijon a généralisé l'usage de badges d'accès pour les associations au sein des équipements sportifs : chaque club dispose de ses badges, qui ouvrent automatiquement les équipements aux horaires autorisés. Ce système permet également de paramétrer précisément l'accès (heure d'ouverture, durée, ouverture continue ou non selon le type d'activité) et de piloter à distance l'éclairage et le chauffage, qui sont réglables en fonction du type de pratique. En adaptant l'intensité lumineuse et les consignes de chauffage selon l'activité, le public et l'isolation de chaque équipement, Dijon a ainsi pu réaliser 20 % d'économies d'énergie sans rénovation, uniquement grâce à cette gestion fine et automatisée. Cette innovation fluidifie et facilite l'utilisation des équipements sportifs, un système apprécié par les clubs à propos duquel la Ville est particulièrement satisfaite.

## 1.3 L'absence de données sur la fréquentation

La conduite de l'étude et les différentes méthodologies déployées confirment le constat qui affluerait dans la revue de littérature, c'est à dire l'absence de données fiables, centralisées et comparables sur la fréquentation réelle des équipements sportifs. Les informations collectées servent avant tout à la gestion opérationnelle quotidienne, mais pas à l'analyse de fond permettant d'identifier les taux de saturation, les marges de manœuvre ou les éventuels dysfonctionnements.

Pour construire une telle vision, les collectivités doivent déployer un effort supplémentaire significatif au travers d'enquêtes de terrain, de vérification manuelle de l'occupation réelle des équipements, de compilation des plannings, d'échanges avec les clubs et les établissements. Ce travail de consolidation, coûteux en temps et en ressources humaines, est aujourd'hui peu développé et, surtout, peu attendu institutionnellement. Aucune obligation ne pousse les collectivités à se lancer dans de telles démarches de contrôle, particulièrement délicates à mettre en œuvre pour les moins grandes d'entre elles, faute d'agents disponibles ou de structuration suffisante. De plus, la commande politique n'est pas toujours explicite sur le sujet, voire réticente, alors que les services souhaiteraient explorer ces pistes et investir dans cette analyse. En pratique, la détection des créneaux non fréquentés repose souvent sur des remontées informelles, par exemple lorsqu'une association signale qu'un autre club n'utilise pas les créneaux qui lui sont attribués. Des informations parfois récurrentes, comme l'expliquait un directeur des sports d'une commune de proche banlieue parisienne, qui recevait jusqu'à "deux ou trois signalements par mois" avant la mise en place de contrôles renforcés.

Certaines collectivités ont relaté faire preuve de vigilance en début de saison, sur les premières semaines suivant la rentrée sportive et l'entrée en vigueur des nouveaux créneaux, afin de détecter les associations qui n'honorent pas les leurs. Néanmoins, cette démarche reste minoritaire et ponctuelle, et les effets sont limités à cette période de l'année car les adhérents sont généralement assidus lors des premières séances de la saison. Quelques collectivités s'appliquent à réaliser d'autres contrôles plus tard dans l'année, ce qui permet de réajuster au cas par cas certaines répartitions horaires.

Le déploiement de moyens supplémentaires par les collectivités pour vérifier l'occupation effective des créneaux a un coût économique, mais aussi (potentiellement) un coût social car il pourrait être perçu par les associations sportives comme un signe de défiance à leur égard. Dans un contexte de relations souvent construites sur la confiance et le dialogue, une démarche de contrôle trop intrusive risquerait de fragiliser le lien de coopération entre les collectivités et les associations qui font vivre le territoire. Le coût, la complexité de la démarche, le risque pour la confiance avec l'ensemble des acteurs, l'absence de demande et d'outils adaptés sont les facteurs expliquant le manque d'informations sur la fréquentation réelle des équipements. S'il existe des initiatives (éparses) de comptage émanant bien souvent des services des sports des

collectivités, celles-ci sont toutefois loin d'être identifiées comme une priorité témoignant sans doute d'une faible volonté politique de mesurer la réelle fréquentation des équipements. Dans un contexte de relations souvent construites sur la confiance et le dialogue, une démarche de contrôle trop intrusive risquerait de fragiliser le lien de coopération entre les collectivités et les associations qui font vivre le territoire. Le coût, la complexité de la démarche, le risque pour la confiance avec l'ensemble des acteurs, l'absence de demande et d'outils adaptés sont les facteurs expliquant le manque d'informations sur la fréquentation réelle des équipements.

À ce jour, la question de la mesure effective de l'occupation des équipements sportifs ne fait l'objet d'aucune demande de suivi structurée émanant des instances nationales. Par ailleurs, aucun mécanisme n'incite les collectivités à se mobiliser sur ce sujet. Il n'existe pas non plus de méthodologie réellement établie pour appréhender cette occupation, notamment en raison de la diversité des types d'équipements : en accès libre, à créneaux de réservation, etc. Par ailleurs, aucun outil harmonisé n'a été développé ou recommandé à l'échelle nationale pour faciliter cette mesure, laissant chaque collectivité libre de ses pratiques, souvent disparates et peu comparables. Enfin, il n'existe aujourd'hui aucune plateforme centralisée ou espace d'échange permettant aux acteurs de partager leurs données, leurs retours d'expérience ou leurs indicateurs de fréquentation, empêchant toute dynamique collective d'apprentissage, de benchmark ou d'amélioration continue. Cette absence d'un cadre commun renforce l'isolement des collectivités face à la problématique de l'occupation et de la fréquentation des équipements sportifs.

## 2. Proposition de recommandations

1. **Rendre obligatoire un diagnostic d'usage** avant la construction d'un nouvel équipement sportif en cas de co-financement public.
2. **Permettre l'enrichissement de la base de données Data ES** en ouvrant la possibilité de renseigner les informations relatives à l'exploitation, l'occupation et la fréquentation des équipements sportifs.
3. **Élaborer une boîte à outils** permettant aux collectivités de faciliter l'évaluation et l'optimisation de la fréquentation et des usages des équipements sportifs.
4. **Favoriser le dialogue local entre les collectivités et les établissements scolaires** (en lien avec les rectorats et les CT EPS) afin d'optimiser l'utilisation des créneaux des établissements scolaires.

### Recommandation 1 : Rendre obligatoire un diagnostic d'usage

Rendre obligatoire un diagnostic d'usage préalablement à la construction d'un équipement sportif cofinancé par des fonds publics répond à une exigence croissante de rationalisation des investissements, dans un contexte de contraintes budgétaires, de pression foncière et de transition écologique.

Cette mesure est jugée essentielle par de nombreux acteurs : elle permet de fonder les décisions sur des besoins réels, d'objectiver les attentes des usagers et d'éviter les projets d'équipements peu ou mal utilisés. Toutefois, sa mise en œuvre nécessitera d'être adaptée aux réalités locales, notamment en tenant compte des ressources disponibles. Elle suppose également de prendre en compte les usages potentiels futurs et de ne pas alourdir excessivement les démarches de construction qu'il est demandé par ailleurs de simplifier. Son efficacité sera renforcée si les citoyens sont associés à la réflexion et si elle est intégrée à une logique de bassin de vie, au-delà du seul périmètre communal.

Un tel diagnostic permet de décorrélérer la décision politique de la seule logique d'opportunité en outillant les élus dans la définition de l'offre en matière d'équipements. Il contribue aussi à limiter les projets redondants ou inadaptés et à anticiper les tendances de pratiques sportives, en prise avec les réalités locales. Pour qu'il ait un effet structurant, il serait idéal que ce dispositif puisse s'intégrer pleinement à la programmation territoriale, en lien avec les plans locaux sportifs et/ou les schémas de

cohérence territoriale (SCOT), ainsi qu'avec les travaux des Conférences régionales du sport (CRdS).

Enfin, pour faciliter le déploiement de cette mesure, il conviendra par exemple de compléter la boîte à outils opérationnelle (RECO 1) pour accompagner les collectivités (grille d'enquête, guide méthodologique, indicateurs à suivre). Il sera également opportun de clarifier les modalités d'exploitation des diagnostics et de soutenir, dans le cadre des dispositifs proposés par la Banque des territoires<sup>1</sup>, les communes dans la production de ces données.

## Recommandation 2 : Permettre l'enrichissement de la base de données Data ES

Ouvrir la base Data ES à des données d'usage sur les fiches par équipement (exploitation, occupation, fréquentation) constitue une évolution logique et très attendue pour renforcer son rôle d'outil de suivi national des équipements sportifs. Cette recommandation est jugée pertinente par les acteurs interrogés, tant pour structurer les remontées locales que pour rationaliser les investissements publics à l'échelle territoriale.

Aujourd'hui, la base Data ES produit une cartographie du parc, elle pourrait devenir une véritable base de données vivante en y intégrant des données d'usage, utiles aussi bien aux services de l'État qu'aux collectivités et aux associations. Cela suppose toutefois de définir un cadre d'étude standardisé pour éviter les saisies aléatoires ou hétérogènes, et de clarifier les responsabilités : Qui renseigne ? Pour qui ? Selon quelle fréquence ?

Cet enrichissement doit permettre un suivi facilité pour les propriétaires d'équipements, un appui à la rationalisation de l'attribution des aides publiques et une meilleure visibilité sur l'adéquation entre l'offre et les besoins. Elle ouvrirait aussi la voie à des analyses dynamiques de l'usage en fonction des saisons, des publics ou des types d'activités.

Pour réussir, plusieurs améliorations ou prérequis sont à envisager :

- La définition d'une méthodologie claire, simple à utiliser par les collectivités au travers d'un cahier des charges et d'une démarche en ligne accessible à tous ;
- L'intégration de fonctionnalités de tableaux de bord locaux pour visualiser et exporter les données ;
- L'interopérabilité avec d'autres outils numériques existants (outils de gestion de crêneaux, [esacesurdemade.anct.gouv.fr](https://esacesurdemade.anct.gouv.fr), etc.) ;
- Le respect du cadre RGPD dans la remontée d'informations sur la fréquentation.

<sup>1</sup>La Banque des Territoires peut intervenir dans le financement des études d'ingénierie concourant à l'aide à la décision nécessaire à l'émergence et l'engagement des projets (cf. son site internet).

## Recommandation 3 : Élaborer une boîte à outils

La mise à disposition d'une boîte à outils à destination des collectivités répond à un besoin clairement exprimé par les collectivités au cours des entretiens : mieux suivre, comprendre et piloter l'usage des équipements sportifs. Face au manque de données fiables et à la complexité des méthodes actuelles, cette mesure apparaît indispensable et pragmatique.

Un tel dispositif offrirait des outils simples tels que des formulaires via QR code, des grilles d'observation, des chartes d'usage, des outils de déclaration, une méthodologie de diagnostic d'usage, des recommandations sur la fréquentation, des bonnes pratiques, etc. Ceux-ci permettraient de produire de la donnée locale exploitable sans expertise technique poussée. Ils contribueraient aussi à rationaliser l'ouverture des équipements et à éclairer sur les réalités des différents usages et usagers.

L'objectif de cette boîte à outils est de permettre une meilleure allocation des créneaux et une amélioration continue de la fréquentation grâce à des retours objectivés du terrain. En croisant les données collectées avec d'autres sources (flux de fréquentation, accessibilité, transport, etc.), elle offrirait une vision stratégique de l'usage à l'échelle d'un territoire. À terme, cela permettrait aussi de dresser une élévation du niveau de dialogue entre collectivités et associations, fondée sur des indicateurs partagés.

Pour favoriser la réussite de ce dispositif, il sera important d'identifier les acteurs qui portent et conçoivent cet outil et utile de prévoir un guide d'utilisation et des supports de formation pour constituer un référentiel commun. Compte tenu de leur rôle d'accompagnement et de relai de bonnes pratiques, l'ANDES et l'ANDIISS constituent des têtes de réseaux pertinentes pour relayer des recommandations et fiches pratiques pour les collectivités afin d'harmoniser la démarche. Enfin, des solutions techniques innovantes pourraient y être intégrées pour favoriser leur déploiement.

## Recommandation 4 : Renforcer la coopération avec l'éducation nationale

Cette recommandation vise à améliorer l'efficacité d'usage des équipements scolaires qui représentent une part importante du parc d'équipements sportifs publics, mais dont l'accessibilité aux externes reste limitée hors temps scolaire pour certains territoires. L'enquête réalisée dans le cadre de cette étude a mis en évidence que 80% des équipements scolaires des établissements de Nouvelle Aquitaine interrogés disposent de créneaux non utilisés (cf l'annexe 2 de l'étude qui présente les résultats de l'enquête réalisé en Nouvelle Aquitaine auprès des établissements scolaires). Favoriser le dialogue au niveau local entre les collectivités, les directeurs d'établissements, le mouvement sportif et les autorités académiques permettrait de mieux coordonner les usages, mutualiser les créneaux disponibles et réduire les tensions sur d'autres équipements municipaux. Il s'agit également d'inclure dans ce dialogue les établissements scolaires qui bénéficient de larges plages de créneaux au sein des équipements sportifs publics<sup>2</sup>.

Cette mesure est jugée très importante par beaucoup d'acteurs interrogés. Elle peut s'appuyer sur des dispositifs déjà existants, reposant sur des partenariats locaux ou des conventions tripartites, mais souffre souvent d'un manque de portage ou de formalisme. L'optimisation des créneaux passe par une reconnaissance mutuelle des contraintes et des besoins, ainsi qu'un pilotage partagé des usages entre les collectivités et l'Éducation nationale. Il faudra veiller à trouver le juste équilibre entre la conservation des publics scolaires et la garantie d'un certain niveau d'occupation des créneaux pour d'autres publics.

L'impact potentiel est important dans la mesure où elle permettrait l'ouverture à d'autres publics (sport santé, parascolaire, seniors, associations sportives) et à la rationalisation de l'ensemble des créneaux sur un territoire. Par ricochets, cela peut aussi générer des économies indirectes pour les collectivités qui auraient moins besoin de construire des équipements neufs.

Pour maximiser l'efficacité de cette recommandation, plusieurs pistes sont proposées :

- Définir le bon niveau de pilotage local, en lien avec le rectorat, les CT-EPS, les préfetures et les collectivités.
- Encourager des conventions-cadres tripartites (collectivité, État, direction d'établissement) précisant les modalités de partage, d'entretien, de sécurité et d'assurance.
- Harmoniser les cycles de fonctionnement, trimestriels ou semestriels, pour faciliter la planification.

---

<sup>2</sup> Cette recommandation s'inscrit en lien avec l'expérimentation de l'ouverture des équipements sportifs en milieu scolaire et d'enseignement supérieur actuellement menée par l'Etat (cf infra).

- Adapter les accès et l'entretien (entrées spécifiques, nettoyage tôt le matin) pour permettre la coexistence des publics sans gêner les élèves et les personnels des établissements.
- Enfin, anticiper les usages en fonction des vrais besoins identifiés, et éviter de remplacer une sous-utilisation scolaire par une autre sous-utilisation.

# 2.

## Partage des équipements

# Concilier les usages et les usagers

L'un des enjeux majeurs dans la gestion des équipements sportifs à accès contrôlé/planifié reste la répartition des créneaux entre les différents usagers. Dans un contexte où les demandes se multiplient et où les équipements sont souvent partagés entre différents types d'usagers (les scolaires, les associations sportives et autres types d'associations et parfois le grand public), il est essentiel de trouver des solutions équilibrées, optimisées et transparentes. À l'occasion des enquêtes et des entretiens réalisés, nous avons pu identifier des tensions et des freins à une gestion fluide de l'accès aux espaces permettant de répondre équitablement aux besoins de tous les acteurs. Dans de nombreux territoires, les acteurs ont exprimé un sentiment de saturation des équipements, à travers une intense demande de créneaux de réservation qui se concentre principalement en soirée en semaine, et de manière marquée dans les zones urbaines. Pourtant, l'analyse du taux d'occupation des plannings des équipements des différentes collectivités ayant participé à l'étude démontre d'une manière générale que plusieurs créneaux restent peu ou pas exploités : en journée, pendant les vacances scolaires, ou sur certains types d'équipements. Certains résultats de l'étude font émerger des contradictions qui révèlent un manque d'outils pour objectiver les situations localement et appuyer l'aide à la décision publique.

# 1 . Principaux enseignements

## 1.1 Une indéniable pression sur les équipements sportifs

La question de la saturation des créneaux horaires dans certains types d'équipements sportifs (gymnases, salles multisports, piscines et patinoires) constitue un constat largement admis par l'ensemble du secteur sportif. Les acteurs interrogés dans le cadre de cette étude ont partagé leur ressenti à ce sujet, et beaucoup de collectivités territoriales recensent des demandes d'occupation de créneaux sur leurs équipements sportifs supérieures à leurs capacités.

Cette tension est particulièrement marquée en semaine sur les créneaux 17h-20h/21h, véritables heures de pointe correspondant à la sortie des établissements scolaires et des bureaux, et donc aux débuts des entraînements des clubs sportifs. Les collectivités expliquent devoir faire beaucoup de médiation et faire face à des difficultés pour attribuer ces créneaux aux nombreuses associations sportives qui se les disputent âprement.

La densité de population, la rareté du foncier ainsi que la forte concentration de clubs et de pratiquants créent une pression accrue sur les équipements disponibles. Dans les territoires urbains, les demandes d'accès aux créneaux dépassent davantage l'offre, en particulier sur les heures de pointe et les clubs sont prêts à faire preuve de davantage de flexibilité en occupant des équipements parfois plus éloignés et à des horaires moins conventionnels. En cas de demandes multiples sur un même horaire, c'est souvent l'antériorité qui prime : les associations disposant de ces créneaux depuis plusieurs années sont privilégiées, ne laissant que peu de marge de manœuvre aux collectivités pour répondre aux autres structures. Comme le relève un directeur d'un club sportif qui compte près de 10 000 adhérents dans la capitale, l'amplitude des horaires demandés par les clubs s'étend. Ceux tôt le matin et tard le soir, jusqu'à minuit, sont désormais prisés et fréquentés par les pratiquants. Il explique que les sections sont prêtes à s'entraîner très tard le soir car ces horaires deviennent les seuls à être encore libres :

*« Il y a telle pénurie qu'ils sont tous bien utilisés. Il n'y a pas de créneaux mal utilisés. Ça n'existe pas à Paris. Donc même de 22h30 à minuit, ils sont tous pleins, il y a des pratiquants qui arrivent pour faire du basket à 22h30, ils finissent à minuit et ils sont contents. »*

Cette demande des créneaux tôt le matin et tard le soir reste tout de même à relativiser, car si les retours du terrain s'accordent à approuver cette tendance, elle n'est pas une solution à elle seule. Certaines collectivités ouvrent ces créneaux pour les clubs mais la fréquentation ne semble pas toujours au rendez-vous, peut-être car les associations ne sont pas suffisamment informées de cette possibilité.

L'un des impacts est le manque de créneaux à destination des associations sportives pour lesquelles la demande ne cesse de s'accroître. Et qui par conséquent, ne peuvent parfois répondre à toutes les demandes de nouveaux adhérents. Selon le baromètre national des pratiques sportives 2023 de l'INJEP, plus d'un quart des Français se sont vu refuser une inscription en club ou en association sur les cinq dernières années<sup>3</sup>. Au lendemain des Jeux de Paris 2024, dans une étude menée pour le CROS Nouvelle-Aquitaine et l'Observatoire du Sport français, 53,4% des associations ont déclaré ne pas avoir suffisamment d'infrastructures adaptées disponibles pour accueillir des licenciés supplémentaires<sup>4</sup>. La tension sur les créneaux se manifeste particulièrement pour les disciplines dites « BHV » (basket-ball, handball, volley-ball), des sports en salle traditionnellement beaucoup pratiqués dont les fédérations délégataires représentent environ 12% du total des licences en France<sup>5</sup>. Ces disciplines pratiquées dans des gymnases peuvent très difficilement cohabiter en même-temps, ce qui empêche la mutualisation de certains créneaux sur les équipements particulièrement prisés. Une concurrence peut émerger entre les clubs de différentes disciplines, créant des tensions entre les associations, à la fois lors de l'attribution et une fois sur place. Outre les gymnases, d'autres équipements sont particulièrement propices à ces frictions, comme les piscines, lieux de pratique de nombreuses disciplines aux usages très différents : natation course, natation artistique, water-polo, hockey subaquatique, plongée, etc.

## 1.2 Analyse des perceptions de la saturation des équipements sportifs et des attentes des usagers

L'ensemble des acteurs interrogés partagent, presque unanimement, le sentiment de saturation du parc d'équipements existant ou d'augmentation de la pression sur la demande de créneaux. En revanche, ce phénomène ne se transcrit pas dans le sondage auquel ont répondu 5000 Français. Les horaires des créneaux, l'amplitude des horaires d'ouverture et la disponibilité des créneaux sont des items qui recueillent entre 83% et 85% de satisfaction. Il apparaît que 87% des usagers estiment que les équipements à accès contrôlé sont « disponibles » ou « très disponibles ».

Dans la mesure où la plupart des licenciés de clubs qui fréquentent un équipement à accès contrôlé sont étrangers au processus de réservation, géré par les responsables de l'association et la collectivité, l'effet de saturation est vécu au quotidien par les dirigeants associatifs, mais invisibilisé aux yeux du licencié. À l'inverse, pour des disciplines comme le padel (ou le tennis, le squash, etc.), c'est généralement le pratiquant qui effectue lui-même la démarche de réservation d'un espace, constatant visuellement le remplissage des créneaux et de potentiels effets de saturation, ou a minima d'incompatibilité d'agenda.

<sup>3</sup> INJEP, ministère des sports, CRÉDOC, [Baromètre national des pratiques sportives](#), 2022, 2023.

<sup>4</sup> CROS Nouvelle-Aquitaine, Observatoire du Sport français, [L'héritage Paris 2024 en Nouvelle-Aquitaine : Les principaux freins à l'accueil des licenciés](#), 2024.

<sup>5</sup> INJEP, [Recensement des licences et clubs sportifs 2023](#), 2023

Le questionnaire invite par ailleurs à nuancer la satisfaction affichée sur la disponibilité des équipements sportifs. En effet, dans les axes d'amélioration, 36% des usagers expriment le souhait d'un élargissement des plages horaires dans les équipements à accès contrôlé, et 31% aimeraient des créneaux mieux adaptés à leurs disponibilités. Ces éléments suggèrent l'existence de petites frustrations qui, si elles ne débouchent pas sur de l'insatisfaction, constituent des sujets de vigilance et semblent exprimer une recherche de souplesse ou de liberté dans l'accès à la pratique sportive.

Plus généralement, ces chiffres invitent à explorer plus finement les écarts entre les perceptions et les attentes des pratiquants, et celles de leurs représentants, les dirigeants associatifs, principaux interlocuteurs des collectivités qui peuvent agir comme des filtres distordant partiellement la réalité ou les besoins du terrain.

### 1.3 Un manque de transparence et de dialogue qui empêche des dynamiques de mutualisation à l'échelle des équipements

D'après les différentes personnes interrogées dans le cadre des entretiens réalisés, les règles d'attribution des créneaux semblent dans beaucoup de territoires manquer de lisibilité pour les différents usagers. Les critères ne sont pas toujours clairement communiqués, les arbitrages apparaissent parfois peu fondés ou non actualisés, et les décisions peuvent donner l'impression d'être non rationnelles ou guidées par l'habitude plus que par la réalité des besoins. Cette situation alimente des tensions entre acteurs, voire des sentiments d'injustice, qui parfois compliquent le dialogue local et fragilisent l'adhésion aux décisions de répartition. Les créneaux sont souvent attribués sur la base d'historiques ou d'habitudes, reproduits d'une année sur l'autre, sans réelle évaluation régulière et documentée des besoins. Au-delà du problème d'équité, cela empêche de prendre en compte l'évolution réelle de la demande ou de l'adéquation entre l'équipement et l'usage. Si certaines collectivités procèdent à des observations ponctuelles pour essayer d'identifier les usages réels, ces relevés sont trop peu étayés et réguliers pour constituer une réelle information éclairée sur laquelle il est possible de s'appuyer pour ajuster les situations et limiter les tensions. Les usagers sont en aussi en attente de plus de transparence.

#### **Bonne pratique #4 : Trois expériences pour limiter les tensions dans l'attribution et la répartition des créneaux**

L'expérience de la **Ville de Montpellier** illustre une gestion proactive de la répartition des créneaux horaires. En effet, la Ville a mis en place une note de cadrage dans le cadre de son programme "Ambition Sport", qui définit clairement les priorités d'attribution des créneaux, avec un arbitrage politique en début de mandat. Ce cadre

permet de concilier les demandes des différents usagers, en particulier les clubs sportifs et le grand public, et de limiter les tensions liées à l'occupation des équipements.

À **Dijon**, une approche similaire est adoptée, mais sous forme de commission d'arbitrage, qui repose sur des critères objectifs tels que le nombre d'adhérents et le niveau de pratique des associations. Cette commission permet de garantir une répartition transparente et équitable des créneaux, en assurant une gestion optimale des équipements, notamment dans un contexte de forte demande.

L'expérience menée par la **Communauté de communes du Civraisien en Poitou** illustre le potentiel des outils numériques dans la gestion des créneaux. Grâce à la plateforme **Ubisport**, l'ensemble des usagers – associations, enseignants, pratiquants – dispose d'une visibilité en temps réel sur l'occupation des équipements. Chaque acteur peut consulter l'état des disponibilités, formuler une demande de réservation et accéder aux informations réglementaires associées. Ce dispositif interactif favorise la transparence et l'anticipation, tout en permettant une régulation plus fine de l'offre : les créneaux vacants sont mieux identifiés, la répartition des usages est facilitée, et les gestionnaires peuvent ajuster rapidement l'allocation en fonction des besoins. Une telle démarche constitue un levier concret d'optimisation, en rapprochant les usagers de la gestion quotidienne des infrastructures et en développant une culture partagée de la responsabilité dans l'usage des équipements sportifs.

Ces expériences démontrent l'importance d'une planification claire et d'un système d'arbitrage structuré pour répondre aux besoins des usagers tout en préservant l'équilibre des intérêts des différents usagers.

Dans de nombreux cas, l'observation des plannings a démontré que les créneaux sont très majoritairement attribués de manière exclusive à un seul acteur, avec peu de partage entre usagers. Cela conduit dans certains cas à une sous-utilisation des créneaux, alors même qu'ils pourraient être partagés (si les disciplines le permettent) entre différentes pratiques ou différents publics. La mutualisation reste rarement pratiquée, souvent en raison d'un déficit de connaissance de la fréquentation réelle des créneaux selon les usagers, mais aussi d'informations et de repères sur le champ des possibles sur le sujet. Des pistes sont cependant exploitables mais elles nécessitent dialogue et coordination entre toutes les parties prenantes.

**Fédération Française de sport collectif** : « *Les clubs sont invités à partager les équipements pour maximiser leur utilisation. Par exemple, un club propose du fit-foot pour les mamans pendant l'entraînement des enfants* »

**Commune de 160 000 habitants** : « *Des initiatives de partage de terrains à l'intérieur d'un même gymnase sont mises en œuvre (ex. demi-terrain pour basket et handball) pour maximiser l'utilisation* »

**Commune de 170 000 habitants** : « On ne peut pas se limiter à 1 équipe par créneau. Les équipements sportifs évoluent pour tenir compte des besoins : des halls (un peu comme avant) qui permettent de mettre ensemble plusieurs équipes de plusieurs sports. Ça oblige les clubs à changer leurs pratiques établies par leurs fédérations »

## 1.4 Collaboration, mutualisation et flexibilité des ressources

De façon générale, l'accès aux équipements sportifs est grandement facilité par la mise à disposition de créneaux aux différents usagers par les collectivités locales. Toutefois, plusieurs constats s'imposent au regard de la campagne d'entretiens réalisés sur le sujet :

- Les associations sportives locales ne communiquent pas toujours entre elles, voire entretiennent des relations de concurrence pour l'obtention de créneaux ;
- Les établissements scolaires ne coordonnent pas systématiquement leurs cycles sportifs, omettent de communiquer les moments où ils n'utilisent pas certains équipements, et sont réticents à ouvrir leurs propres équipements à des publics extérieurs ;
- Les départements et les régions étaient peu mobilisés dans l'ensemble jusqu'à une période récente sur ces sujets de partage d'équipements sportifs dont ils sont pourtant propriétaires ;
- les pratiquants libres, non structurés au format associatif traditionnel, restent assez invisibilisés dans le processus décisionnel.

Il apparaît difficile de disposer de l'ensemble de l'information nécessaire à un partage harmonieux et équitable des créneaux et des équipements, ou de régler les tensions et éventuels conflits d'usage entre les différents acteurs d'un même territoire. Pourtant, l'organisation ou la mise en place de dispositifs de concertation a permis à certaines collectivités d'aplanir les divergences, d'identifier les problématiques communes, et de coordonner les efforts de répartition des créneaux.

**Commune de la région Parisienne** : « Depuis que nous avons mis en place nos ateliers de co-construction pour l'attribution des créneaux, nous avons réglé 80% de nos problèmes quotidiens. »

### Bonne pratique #5 : Le comité d'usagers, une solution pour une gestion transparente et équitable des créneaux sportifs

La Ville de Rennes a mis en place un comité d'usagers des piscines dans le cadre de la gestion des créneaux sportifs, une démarche visant à instaurer un dialogue ouvert et transparent entre les différentes parties prenantes. Ce comité permet de partager les critères de répartition des créneaux et de discuter des arbitrages effectués, en tenant

compte des besoins des clubs, des associations et du grand public. L'un des principaux atouts de cette approche est de clarifier les choix faits par la collectivité, de manière à éviter les incompréhensions et les tensions liées à l'attribution des équipements. Elle favorise également un dialogue constructif, où les usagers peuvent exprimer leurs besoins et proposer des ajustements, ce qui contribue à une gestion plus équitable et mieux adaptée des créneaux. Ce type de concertation renforce la transparence et l'acceptabilité des décisions, tout en assurant une utilisation optimale des installations sportives.

La concertation et la mutualisation constituent une piste centrale à plusieurs niveaux pour tenter de minimiser les effets de saturation et de sous-utilisation des infrastructures.

## 1.5 Peu de planification et de coopération entre les communes

À l'échelle d'une intercommunalité, le regroupement de clubs issus d'une même discipline apparaît, pour plusieurs collectivités, comme une piste à explorer pour éviter la multiplication de demandes concurrentes de créneaux. Parallèlement, les gestionnaires d'équipements se concertent peu sur la planification de leurs créneaux et les difficultés associées. Cette absence de dialogue coordonné au niveau local rend difficile la gestion fluide et l'adaptation aux besoins des différents publics. En l'absence de cette concertation, les créneaux sont attribués sans une vision globale à une échelle territoriale pertinente (EPCI, bassin de vie, département).

Des situations de tensions peuvent se nouer avec des refus d'attribution de créneaux, des arrêts des activités d'une association en cas de travaux par exemple, alors que des ressources peuvent exister sur le territoire mais ne sont pas partagées. De nombreuses collectivités pilotent individuellement la gestion de leurs équipements sportifs dans une logique strictement communale, sans réelle coordination avec les communes voisines parfois très proches géographiquement. Pourtant la fréquentation des équipements est confrontée à des réalités différentes dans la mesure où de plus en plus les pratiquants sportifs ne sont pas uniquement domiciliés dans la commune dans laquelle ils pratiquent. Cela contribue à faire peser sur certaines collectivités une forte pression d'usage sur leurs équipements sans qu'il y ait de cadre de mutualisation ou de compensation avec les autres communes concernées. Cette situation limite les possibilités de planification rationnelle des créneaux, rend plus difficile l'identification des besoins à l'échelle d'un territoire et génère parfois des tensions sur la répartition des usages.

**Une région française :** « Nous avons eu connaissance qu'une ville de la région a cherché à reloger son club d'escrime pendant que des travaux allaient être

*réalisés. Mais faute de solution cela n'a pas pu se faire. Or la Région disposait d'une salle spécialisée dans l'un de ses lycées et le club aurait pu s'en servir. »*

**Commune de 160 000 habitants** : « Dans les axes de travail que nous avons identifiés pour agir sur les tensions liées aux équipements sportifs, nous menons un travail de cartographie des équipements sportifs non municipaux (SDIS, hôpitaux, lycées...) pour essayer de voir si ces équipements ne pourraient pas être conventionnés. Il s'agit d'un vrai travail de confiance à réaliser pour envisager par la suite un partage de ces installations. »

En amont, le niveau intercommunal apparaît encore trop rarement mobilisé pour construire une stratégie cohérente d'aménagement et d'usage sportif à l'échelle du territoire. Peu d'intercommunalités disposent aujourd'hui d'un schéma directeur partagé des équipements sportifs ou d'une gouvernance opérationnelle permettant de piloter efficacement leur occupation en lien avec les autres communes de l'EPCI. L'élaboration de documents cadres demeure marginale et, lorsqu'elle existe, elle se concentre principalement sur les infrastructures à construire ou à rénover, et non sur leurs usages au quotidien.

Les entretiens ont souligné la nécessité d'avoir une meilleure vision au sujet des équipements à l'échelle du bassin de vie, c'est-à-dire en fonction du territoire vécu par les individus plus que selon ses limites politiques<sup>6</sup>. Cette réflexion sur l'échelle propice pour mener à bien la politique de planification des équipements sportifs sur un territoire est revenue à plusieurs niveaux de l'étude, à la fois pour gagner en efficacité dans la gestion d'équipements mais aussi pour mieux penser globalement le maillage des infrastructures.

**Commune de 160 000 habitants** : « Il serait intéressant de vraiment se réinterroger sur l'opportunité de transférer un certain nombre d'équipements (aux EPCI) [...] je pense qu'il existe une étape entre les deux qui n'est pas assez utilisée, en tout cas dans le champ sportif, c'est la coopération intercommunale. C'est très utilisé dans les services ressources, commandes publiques, informatiques etc. Concrètement, la métropole se positionne en prestataire de service. Elle passe un contrat avec les communes en disant « ton service XXXX, je te le gère moyennant X euros par an, et je m'occupe de la gestion de ton service, ça évite que tu en aies un. »

**Communes de 300 000 habitants** : « Le service des sports est mutualisé. [...] Mais la mutualisation n'a pas été jusqu'au bout. [...] Ce qui me manque, c'est l'impulsion, relation de travail avec les collègues des autres villes de la métropole également. Moi, j'aimerais beaucoup qu'il y ait des réunions comme il peut en exister pour d'autres sujets qui concernent les différentes communes. »

<sup>6</sup> Un bassin de vie est, d'après la définition de l'INSEE, le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services, parmi lesquels figurent les sports, les loisirs et la culture. En 2024, la France comptait 1707 bassins de vie. [Base des bassins de vie 2022](#), Institut national de la statistique et des études économiques, 2025.

## 1.6 La pratique de l'éducation physique et sportive dans les équipements sportifs publics : essentielle, primordiale mais optimisable

Le sport scolaire représente un pilier fondamental de l'éducation physique et sportive et, à ce titre, il bénéficie d'une priorité légitime pour beaucoup de collectivités dans l'attribution des créneaux horaires dans les équipements sportifs publics. Cette priorité est d'autant plus structurelle que de nombreux établissements scolaires, en particulier les collèges et lycées, ne disposent pas systématiquement d'infrastructures sportives propres, ou peu adaptées à l'ensemble des besoins pédagogiques. Environ 20 millions d'heures d'EPS sont dispensées chaque année, principalement dans des équipements communaux ou intercommunaux, faute d'alternatives intégrées directement aux établissements. Cette situation est particulièrement manifeste pour certains sports et notamment dans les activités aquatiques, car très peu d'établissements disposent de leur propre piscine. Par ailleurs, le Syndicat national de l'éducation physique (SNEP-FSU), regroupant les enseignants d'éducation physique et sportive du second degré, a mené en 2025 une enquête nommée Gymnase Score qui vise à évaluer les établissements en matière de qualité des équipements et d'accessibilité sur la base des recommandations de l'Éducation nationale. Selon le syndicat, 49% des établissements obtiennent une note D ou E (notation allant de A à E) concernant la qualité des conditions d'enseignement de l'EPS dans leur établissement<sup>7</sup>. L'enseignement de l'éducation physique et sportive repose donc en grande partie sur la capacité à pouvoir utiliser les équipements du parc public local. Ces résultats font écho aux résultats de l'enquête menée auprès des établissements scolaires en Nouvelle Aquitaine qui révèlent que seulement 49% des établissements jugent leurs équipements en bon ou très bon état.

Dans la plupart des collectivités, le processus d'attribution des créneaux commence par les besoins des publics scolaires, pour garantir la disponibilité des équipements aux jeunes dans le cadre de l'éducation physique et sportive. Les créneaux du matin, généralement 9h-11h et de l'après-midi, 14h-17h, sont sacralisés pour les scolaires dans de nombreuses infrastructures. Certaines collectivités ont clairement adopté cette priorité dans l'attribution des créneaux, par exemple en définissant une feuille de route politique claire et précise au niveau municipal pour ancrer cette volonté de privilégier les scolaires, faciliter les services des sports dans leurs arbitrages et désamorcer de potentielles tensions avec les différents usagers (scolaires, associations sportives et grand public).

Cette priorité donnée aux temps scolaires semble pertinente car elle est adaptée aux heures de disponibilité de ce public, et parce que la demande de pratique associative est plus faible en journée. D'après les données extraites du logiciel Planitech, un peu plus d'un créneau sur cinq est occupé par les scolaires (21%). Pourtant plusieurs collectivités ont témoigné qu'elles avaient pu observer de façon informelle que cette

<sup>7</sup> SNEP-FSU, enquête Gymnase Score, 2025.

occupation programmée et banalisée sur de longues périodes n'était pas systématiquement utilisée. Dans la mesure où la plupart des collectivités et des établissements scolaires ne font pas le suivi de la fréquentation effective des équipements, il est difficile d'avoir des éléments étayés sur ce sujet. Pour autant, les retours du terrain témoignent de l'existence de non-présentation des pratiquants sur un créneau réserve. De nombreux facteurs, justifiés et imprévisibles tels que la maladie d'un enseignant, l'absence de transport pour se rendre sur l'équipement ou des intempéries, peuvent expliquer une non-fréquentation ponctuelle. Par ailleurs, certains moments de l'année sont davantage propices à ces absences sur un créneau attribué, comme les dernières semaines de l'année scolaire durant lesquelles certains établissements ne dispensent plus les enseignements d'EPS en raison des examens, mais conservent les créneaux réservés dans les équipements sportifs publics.

Pourtant, compte-tenu du contexte parfois tendu sur le sujet de la répartition des créneaux, cette situation peut parfois conduire à générer une certaine frustration chez d'autres usagers dont la demande, certes plus faible, peut se porter sur les mêmes créneaux. La diversification des modes de pratique, couplée à la flexibilité des modes de travail, fait émerger de nouvelles demandes des pratiquants. Dans son baromètre national des pratiques sportives, l'INJEP relève que l'inadaptation des horaires des équipements et clubs est une contrainte empêchant de pratiquer davantage qui a significativement augmenté entre 2022 et 2024<sup>8</sup>. C'est désormais la troisième raison exprimée par les pratiquants, derrière les contraintes professionnelles, scolaires ou familiales et le coût. Les infrastructures disponibles ne permettent pas d'absorber cette demande potentielle (souvent invisible), ce qui conduit à une forte pression sur les créneaux restants, notamment en soirée et le week-end.

Ces situations mettent en lumière des axes d'amélioration pour optimiser l'occupation des équipements par les scolaires, soulevant plusieurs questions :

- Premièrement, le dialogue au moment de l'attribution des créneaux avec les collectivités et les autres usagers afin de mieux anticiper les besoins réels des établissements scolaires pour la pratique de l'EPS et ainsi libérer des créneaux pour les associations ou le grand public. Une meilleure coordination entre les établissements, et au sein d'un même établissement, pourrait peut-être permettre également de dégager quelques marges de manœuvre ;
- Deuxièmement, au cas par cas, la réattribution des créneaux non-utilisés par les scolaires en cas de désistement ponctuel ou prolongé (ex : absence de remplacement pour un enseignant en arrêt maladie).

Dans les deux cas, une sensibilisation des établissements aux problématiques de tensions au sein des équipements sportifs et un dialogue plus suivi entre le corps enseignant et le service des sports de la collectivité pourrait favoriser des réattributions pérennes ou ponctuelles en direction d'autres établissements scolaires ou d'autres types d'utilisateurs qui en feraient la demande.

---

<sup>8</sup> INJEP, ministère des Sports de la Jeunesse et de la Vie associative, CRÉDOC, Baromètre national des pratiques sportives, 2022, 2023, 2024.

## 1.7 Une perte de sens dans le rôle des gardiens d'équipements sportifs, appelant à une redéfinition de leur mission

Dans plusieurs territoires, la fonction de gardien d'équipements sportifs souffre d'une perte de sens et d'une reconnaissance limitée. Les missions ont évolué avec les nouvelles pratiques, les exigences technologiques et la gestion simultanée de plusieurs installations, mais de nombreux agents se sentent déconnectés de leurs tâches quotidiennes (surveillance, ouverture/fermeture, maintenance légère) par rapport aux attentes des usagers et des collectivités, notamment sur la médiation, l'animation et la régulation des usages. Trop souvent enfermés dans un fonctionnement hérité, peu outillés et peu formés, ils peuvent percevoir leur rôle comme secondaire, ce qui fragilise la qualité du service et la perception des usagers.

Pourtant, ces agents sont en première ligne auprès des usagers et pourraient jouer un rôle clé dans le suivi des usages et la collecte d'informations sur la fréquentation réelle. Aujourd'hui, leurs observations se limitent généralement à de simples relevés (souvent sur papier) et les données qu'ils remontent ne sont pas toujours exploitées faute de suivi ou de volonté politique. Ce gisement d'information reste donc largement inexploité pour optimiser la gestion des créneaux et l'adaptation des équipements aux besoins réels.

Redéfinir cette fonction contribuerait à donner aux gardiens un rôle clair et valorisé, avec des outils et des moyens adaptés, en reconnaissant la dimension relationnelle et sociale de leur travail. Une telle évolution permettrait de renforcer la cohabitation des usages, d'améliorer le pilotage des équipements et de rendre l'expérience des usagers plus satisfaisante, tout en valorisant leur rôle stratégique dans le fonctionnement quotidien du parc sportif.

## 2. Proposition de recommandations

**5. Favoriser la création d'un cadre incitatif à la mutualisation**, au niveau intercommunal, en proposant la mise en place d'une instance réunissant les acteurs (publics et privés) qui possèdent des équipements sportifs afin de mieux identifier les mutualisations potentielles et les coopérations. Cette instance pourrait être chargée de cartographier les équipements.

**6. Promouvoir la mise en place d'une charte locale de partage des créneaux** (scolaires, associations sportives, grand public) pour mieux communiquer sur les priorités en matière de répartition des créneaux, les règles d'utilisation et sur les coûts d'utilisation.

**7. Encourager à l'usage de plannings publics et collaboratifs**, permettant la flexibilité des usages et l'ouverture partielle à l'auto-réservation pour les différents usagers.

**8. Réfléchir à une politique de formation des agents de gestion des équipements sportifs** sur plusieurs volets : culture de la négociation, optimisation des usages, etc.

**9. Inciter à la création de comités d'usage pour les équipements**, qui sont utilisés par différents types d'utilisateurs, dans lesquels sont intégrés les usagers et les gestionnaires de l'équipement.

### Recommandation 5 : Créer un cadre incitatif intercommunal à la mutualisation

Cette recommandation vise à créer une instance de gouvernance intercommunale dédiée à la gestion partagée des équipements, rassemblant acteurs publics et privés pour identifier les ressources disponibles, les manques et les possibilités de coopération à l'échelle du bassin de vie. Elle s'adresse avant tout aux territoires fragmentés sur lesquels plusieurs communes disposent de leurs équipements, mais sans logique d'ensemble.

Sa pertinence est reconnue comme élevée par plusieurs acteurs du secteur, à condition que le cadre soit souple et adapté aux réalités locales (taille, densité, culture de la coopération). Les retours des entretiens montrent que cette approche est très pertinente dans les milieux ruraux ou périurbains, mais nécessite de dépasser les barrières politiques ou d'identité communale. Elle permettrait notamment d'améliorer l'usage

global des équipements, de favoriser la fréquentation croisée, et de donner une meilleure lisibilité aux usagers sur l'offre disponible.

Pour la rendre opérationnelle, il est nécessaire de définir clairement l'acteur qui porte le pilotage de cette coordination, de mettre en place un cadre juridique rassurant pour les gestionnaires et de clarifier les responsabilités (entretien, animation, réservation, etc.). Un état des lieux initial est également recommandé pour structurer la démarche dans le temps.

## **Recommandation 6 : Promouvoir la mise en place d'une charte local de partage des créneaux**

L'objectif de cette recommandation est de doter les collectivités d'un document de référence simple, lisible et partagé, qui pose les règles du jeu en matière de répartition des créneaux : critères d'attribution, priorités d'usages, rappels des coûts ou des contreparties. Si elle peut sembler être un document administratif de plus, sa pertinence dépendra de son élaboration en co-construction et de sa capacité à clarifier des pratiques parfois opaques ou historiques.

Son impact repose avant tout sur la transparence des décisions et sur la possibilité, pour les élus et techniciens, de s'appuyer sur un cadre clair pour répondre aux sollicitations. Une charte permet aussi de visibiliser les priorités politiques locales (notamment en matière de jeunesse, de sport-santé, de féminisation, etc.) et de les traduire dans l'attribution concrète des créneaux.

Pour être pleinement efficace, cette charte doit être diffusée largement, rédigée dans un langage accessible et inclure une explication des coûts réels liés à la gestion d'un équipement. Une infographie affichée dans l'installation concernée participerait à la mise en avant de la charte auprès des usagers. Il est également suggéré de faire figurer les contributions volontaires en nature (CVN).

## **Recommandation 7 : Inciter à l'usage de plannings publics et collaboratifs, avec l'ouverture à l'auto-réservation partielle**

Cette mesure propose de rendre les créneaux disponibles plus accessibles et flexibles pour tous les usagers, principalement pour les clubs et les établissements scolaires, grâce à des outils numériques de type « planning partagé ». Ces outils permettront une gestion agile des créneaux en temps réel, facilitant l'auto-réservation partielle et permettant de mieux gérer les désistements et changements de dernière minute, qu'ils proviennent des clubs et des scolaires.

Les impacts attendus sont nombreux : optimisation des créneaux inoccupés, développement de nouvelles pratiques sportives et meilleure visibilité des disponibilités

pour les usagers moins structurés. En outre, cette méthode permettra une plus grande flexibilité de gestion et une répartition plus équitable des ressources entre les différents types de publics.

Cependant, l'efficacité de cette solution dépendra largement de la simplicité du système proposé et de son acceptation par les différents acteurs, notamment les clubs et les élus. Pour garantir son succès, il est essentiel d'engager ces parties prenantes dès le départ et d'animer cette démarche en partenariat avec les clubs afin de surmonter les réticences et d'assurer une transition fluide vers cette nouvelle organisation.

## **Recommandation 8 : Réfléchir à une politique de formation des agents**

L'objectif de cette recommandation est d'accompagner les collectivités dans une montée en compétence de leurs agents en charge de la gestion des équipements sportifs, en leur proposant des formations adaptées à l'évolution des attentes et des pratiques. Il ne s'agirait plus seulement de gérer un planning ou de veiller à la maintenance des installations, mais de jouer un rôle actif dans l'optimisation des usages, la médiation entre acteurs et l'animation du partage des créneaux. Dans certaines collectivités, une évolution de ce rôle a déjà été amorcée. Ces exemples montrent qu'il est possible de faire des gardiens des acteurs clés du bon usage des équipements, à la fois en interface entre les usagers et les services municipaux, régulateurs des tensions d'usage, voire même passeurs de consignes et de règles partagées.

Cette redéfinition passe également par une modernisation des outils mis à disposition des gardiens. L'usage de tablettes ou d'applications simples, déjà expérimenté dans certaines collectivités, facilite le suivi de la fréquentation et limite les relevés manuels peu fiables. Associé à une formation adaptée, cet outillage contribue à professionnaliser leur rôle, à fiabiliser les données collectées et à renforcer leur place comme acteurs de proximité dans la gestion des équipements sportifs.

Cette mesure a été considérée comme particulièrement pertinente dans le cadre de cette étude car nombre d'agents, souvent très investis, se retrouvent en première ligne face aux tensions d'usage, sans toujours disposer des outils ou des repères nécessaires. Une formation ciblée pourrait aborder des volets tels que : la culture de la négociation et du compromis entre usagers, les techniques de régulation souple des conflits, les principes d'optimisation de l'occupation (répartition en fonction des pics de fréquentation, mutualisation, rotation, etc.), ou encore la communication avec des publics diversifiés.

Les impacts attendus sont concrets : meilleure fluidité dans les échanges locaux, montée en confiance des agents, capacité à anticiper et à adapter l'offre en fonction des besoins plutôt que de subir les pressions. Cela permettrait aussi d'ancrer localement une culture de la gestion partagée, en donnant aux agents une posture d'interface

facilitatrice, plutôt que de simple régulateur administratif, qui vise également à redonner du sens à cette fonction.

Pour réussir, cette formation devrait être intégrée dans les plans de formation existants, articulée avec les enjeux de transition écologique, d'inclusion et de sobriété. Elle pourrait être pensée en modules courts, pratiques, et bénéficier de retours d'expériences territoriaux pour illustrer les cas d'usage.

## **Recommandation 9 : Inciter à la création de comités d'usage pour les équipements**

Cette recommandation vise à instaurer des espaces de dialogue formalisés réunissant les différents types d'utilisateurs (clubs, établissements scolaires, pratiquants libres, associations, etc.) et les gestionnaires afin de fluidifier la gestion des créneaux dans les équipements les plus sollicités. Elle est jugée pertinente si elle s'applique à des cas complexes (équipements multi-usages ou sujets à tensions) et si le contenu des échanges est clairement défini : attentes, besoins, modalités d'usage, résolution des conflits. Il s'agit donc principalement d'un outil de gouvernance locale, à activer en cas de tension avérée, pour éviter qu'il ne devienne un nouvel espace consultatif sans impact.

Les effets attendus sont multiples : meilleure fluidité dans la prise de décision, désamorçage des conflits en amont, meilleure mutualisation des espaces, voire ouverture à de nouveaux publics. Le comité peut aussi être un levier pour faire évoluer les usages exclusifs vers plus de cohabitation, à condition qu'il ne se transforme pas en instance lourde ou chronophage. Il sera nécessaire de rester vigilant à l'équilibre entre participation et efficacité, notamment sur la place accordée aux publics non organisés, souvent absents des instances habituelles.

Pour faciliter l'opérationnalité de ce type de dispositif, la nécessité d'un pilotage clair par le gestionnaire, un suivi des fréquentations effectives pour objectiver les arbitrages, ainsi que l'intégration de ces comités dans le processus de programmation de nouveaux équipements, constituent des éléments déterminants pour garantir que les futurs projets répondent bien à des usages pluriels.

# 3.

## Accessibilité

# Optimiser l'usage des équipements existants

Alors que les formes de pratiques sportives se diversifient, une partie importante du parc d'équipements sportifs reste sous-utilisée. Entre rigidité des horaires, poids des usages traditionnels et cloisonnement des responsabilités, de nombreuses plages d'ouverture et de nouveaux publics restent à conquérir. Quelles recommandations pour activer les créneaux délaissés, mieux accueillir les pratiques émergentes et mobiliser les équipements peu exploités, en favorisant une gestion plus souple, plus ouverte et plus ajustée aux usages ?

# 1. Principaux enseignements

## 1.1 Une sous-utilisation des équipements en dehors des horaires classiques

Malgré la saturation observée sur certains créneaux, une partie significative des équipements reste sous-utilisée, ou sous fréquentée tout au long de l'année en dehors des horaires dits « classiques », en particulier les matinées avant 9h30, les fins d'après-midi entre 16h et 18h, et les dimanches. Ces créneaux, souvent peu exploités, pourraient pourtant constituer un levier d'optimisation à condition d'être mieux identifiés et valorisés. Nous pouvons ajouter à cette réflexion les créneaux en journée, ceux assignés aux scolaires et qui ne sont pas honorés, ainsi que les plages horaires non attribuées.

Cette sous-utilisation ne résulte pas uniquement d'un manque de demande qui, comme nous l'avons évoqué précédemment, est en hausse. Cette problématique appelle à une réflexion sur les conditions concrètes d'ouverture des équipements, ainsi que sur les leviers à activer pour stimuler la demande et accompagner les usages en dehors des temps habituels. L'un des freins à cette optimisation des équipements et des créneaux déjà existants est le manque de flexibilité dans l'attribution et la réattribution de ceux non utilisés. Des outils de suivi des créneaux, couplés à des plateformes numériques partagées, pourraient constituer une réponse. Une application ou un portail en ligne, alimenté en temps réel par les gestionnaires d'équipements, permettrait d'identifier les créneaux vacants et de les remettre à disposition d'autres usagers. Ce type de dispositif pourrait par exemple ouvrir certains créneaux à la réservation par le grand public, de manière encadrée. Une telle solution permettrait d'optimiser l'usage des équipements avec un moindre investissement supplémentaire, tout en diversifiant les modalités d'accès à la pratique. Elle favoriserait également une culture de la transparence et de la responsabilisation des usagers, en valorisant les créneaux non fréquentés et en incitant à une meilleure anticipation des annulations. Pour fonctionner, ce type de système nécessite néanmoins un cadre clair de gouvernance, une volonté politique locale et une coordination étroite entre gestionnaires et usagers.

Au regard des chiffres révélés dans l'étude, les vacances scolaires, et singulièrement celles de la longue période estivale, nécessiteraient d'être mieux exploitées, du moins lorsque les équipements ne subissent pas les indispensables travaux de réparation et d'entretien. La pause des activités associatives pourrait être compensée par des créneaux libres proposés aux administrés car même si l'affluence est moindre, tout le monde ne part pas en vacances. Par ailleurs, de nombreuses collectivités voient avec la période estivale l'arrivée de nombreux vacanciers et l'accès à ces équipements sportifs peut constituer une nouvelle offre accessible vis-à-vis de ce public. Enfin, sur ces périodes où se multiplient les fortes chaleurs en raison du dérèglement climatique, les

équipements sportifs indoor peuvent être utilisés pour abriter certaines pratiques de plein air déconseillées sous le soleil.

## 1.2 Des pratiques émergentes et autonomes encore peu intégrées aux logiques de gestion

La fréquentation des équipements sportifs repose en grande partie sur la pratique encadrée, structurée et associée à un club, qui s'impose comme la norme implicite dans l'attribution des créneaux. Pourtant, les usages évoluent : de plus en plus de personnes souhaitent pratiquer de manière autonome, en groupes plus restreints, selon des horaires flexibles ou sans logique compétitive. Cela concerne notamment les pratiques de remise en forme, de sport-santé, les sports urbains. Ces formes de pratique restent peu visibles dans les outils de pilotage et sont rarement prises en compte dans les choix de programmation.

Par ailleurs, les tentatives d'ouverture à la réservation individuelle ou semi-libre (par exemple via des plannings numériques) se heurtent souvent à des freins d'ordre culturel ou technique. Clubs, élus ou agents peuvent craindre une perte de contrôle, des dégradations ou une complexité de gestion accrue. Résultat : une demande réelle encore mal prise en compte, qui pourrait pourtant contribuer à mieux occuper les équipements, diversifier les publics et répondre à de nouvelles attentes en matière de santé, de bien-être et de lien social.

### **Bonne pratique #6 : A Dijon, des créneaux en accès libre pour encourager la pratique sportive du grand public**

La Ville de Dijon a mis en place un dispositif permettant d'ouvrir certains de ses équipements sportifs au grand public, en particulier avec des créneaux en accès libre. Ces créneaux sont proposés le dimanche matin, dans plusieurs gymnases, et rencontrent un succès auprès des usagers (70 à 80 personnes en moyenne fréquentent chaque gymnase). Ce dispositif vise à travailler sur l'activité physique et la parentalité dans la mesure où il avait été observé qu'il était compliqué de pratiquer en famille sur certains équipements en accès libre.

Pour éviter les conflits d'usage, les activités proposées (basket, badminton, handball, etc.) sont ciblées et tournent sur les différents quartiers. Les participants ont donc le choix de se rendre dans l'équipement le plus proche et de s'adapter à l'activité proposée ce jour-là, ou de se déplacer dans la ville pour pratiquer une activité spécifique qu'ils souhaitent faire chaque semaine. Chaque créneau dure une heure trente, et un étudiant est présent pour la surveillance et la mise en place du matériel fixe (buts, filets). Les utilisateurs doivent apporter leur propre équipement personnel (ballons, raquettes, volants). Il n'y a pas d'encadrement pédagogique, seulement une supervision.

Ce dispositif est accessible gratuitement et fonctionne grâce à une plateforme de réservation avec inscription préalable. Celle-ci permet une gestion précise des réservations en ligne, avec un accès facilité.

## 1.3 Exploiter davantage les équipements dans les infrastructures scolaires

Afin d'optimiser l'utilisation des équipements sportifs déjà existants sur le territoire, le ministère chargé des Sports et l'ANS explorent depuis plusieurs années la possibilité d'ouvrir les équipements situés dans les enceintes scolaires à d'autres publics. Si cette ouverture n'a pas vocation à résoudre totalement les tensions sur les créneaux disponibles, elle constitue néanmoins un levier d'optimisation aujourd'hui sous-exploité. Tous les établissements scolaires ne disposent pas d'infrastructures adaptées à une utilisation partagée, mais lorsque ces dernières existent, leur mobilisation en dehors des horaires scolaires demeure souvent très limitée. Sans initiative, les installations sportives intégrées aux établissements restent fermées en soirée, le mercredi après-midi ou pendant les vacances.

L'enquête menée en Nouvelle-Aquitaine (NA) auprès des établissements scolaires a révélé que l'usage (sportif scolaire) hebdomadaire moyen était de 17 heures (et 25h pour un gymnase). En plus des usages scolaires, les établissements mettent généralement à disposition de l'UNSS, d'associations scolaires et de sections sportives les équipements ce qui vient compléter leur utilisation d'environ 10h en moyenne (et 14h pour un gymnase) principalement sur les temps de journée en semaine.

Une majorité des répondants à l'enquête (80%) ont déclaré disposer de créneaux non utilisés, notamment durant les vacances mais également en semaine pour 29% d'entre eux. L'accès à des structures extérieures connaît de fortes disparités territoriales selon les entretiens réalisés et l'enquête réalisée en Nouvelle Aquitaine. Si 69% des établissements situés en Haute-Vienne donnent accès à leur gymnase à des structures extérieures, ils ne sont que 24% en Charente. L'absence de sollicitations ressort comme la principale raison (63%) qui explique le non-usage par des structures extérieures à l'établissement. En moyenne, l'usage extra sportif des équipements sportifs scolaires serait de 12 heures en moyenne (13 heures pour les gymnases).

A titre de comparaison, d'après l'analyse des données issues de notre étude, les gymnases sont en moyenne occupés à raison de 63 heures par semaine contre 52 heures en moyenne pour les gymnases au sein des établissements en NA.

Le décret du 5 juin 2023 impose notamment que tout nouvel équipement sportif scolaire, ou ceux rénovés de manière substantielle, disposent d'un accès indépendant, précisément pour faciliter leur utilisation par d'autres publics en dehors des temps

d'enseignement<sup>9</sup>. Ce cadre réglementaire vise à lever les blocages pratiques et juridiques, et à encourager les collectivités à mobiliser davantage ces équipements pour répondre à la demande croissante d'activités physiques. Ce décret concerne uniquement les nouvelles constructions ; la plupart des établissements existants ne comportent pas ces accès indépendants et nécessitent la présence d'un gardien pour contrôler l'accès. Cette question de la surveillance est essentielle car elle est considérée comme indispensable par les directeurs d'établissements pour la présence de personnes externes.

Dans ce sens, la direction des sports a partagé une note de cadrage sur l'expérimentation de l'ouverture des équipements sportifs en milieu scolaire et d'enseignement supérieur qui repose sur des conventions entre les établissements, les collectivités et le mouvement sportif. Elle prévoyait une première phase entre mars et juin 2025 consacrée au diagnostic territorial, à l'identification des freins et bonnes pratiques ainsi qu'à la préparation des conventions. Une deuxième phase, de juillet à décembre 2025, cible la mise en œuvre effective des partenariats et la diffusion d'une boîte à outils nationale. À partir de janvier 2026, l'expérimentation devrait progressivement essaimer sur l'ensemble du territoire. Les territoires pilotes retenus sont Paris, la Seine-Saint-Denis, le Centre-Val de Loire et les Hauts-de-France. Le pilotage doit être assuré localement par les recteurs, en lien avec les collectivités, clubs et établissements, et au niveau national par un groupe de travail associant les ministères, les collectivités volontaires et le mouvement sportif.

Actuellement, la mise en œuvre sur le terrain reste très hétérogène, et les dispositifs de pilotage ou d'accompagnement pour faciliter cette ouverture sont encore peu développés. Plusieurs acteurs soulignent que, sans coordination locale forte entre les établissements, les services des sports et les associations, et sans moyens dédiés à la sécurisation et à l'entretien des sites, ce potentiel reste en grande partie théorique. Des bonnes pratiques sporadiques sont observées mais dépendent actuellement de la bonne volonté des directeurs d'établissement et de prises d'initiatives des clubs et/ou des collectivités. Beaucoup de craintes persistent, notamment au niveau de la communauté éducative, quant aux risques que pourraient engendrer l'ouverture d'une partie des établissements scolaires. Des questions de responsabilité se posent lorsqu'il s'agit d'utiliser ces installations, notamment si des dégâts surviennent pendant l'utilisation par des clubs. De nombreux acteurs poussent à une simplification des démarches administratives à l'échelle nationale notamment en clarifiant les rôles et responsabilités de chacun ainsi qu'en proposant des conventions types, par exemple celle proposée sur Data ES.

**Directeur national adjoint, directeur des Territoires d'une fédération sportive :** *« Je connais un collège sur la commune de Varennes-sur-Seine qui accueille un club de volleyball et un club de handball sur les créneaux du soir. Il doit y avoir trois soirs par semaine qui sont occupés par des associations*

---

<sup>9</sup> [Décret n° 2023-442 du 5 juin 2023 relatif à l'aménagement d'un accès indépendant aux locaux et équipements affectés à la pratique d'activités physiques ou sportives dans les écoles publiques et les établissements publics locaux d'enseignement](#), 5 juin 2023.

*sportives. Cela se fait via des conventions qui passent en conseil d'administration, lequel définit les créneaux et le coût de structure. C'est une convention type, ça marche avec l'accord du département. Depuis des années, même avant la loi, ça fonctionne très bien. »*

Les craintes, compréhensibles, tendent à occulter les nombreux cas où les ouvertures des équipements scolaires à des publics extérieurs s'effectuent sans problème majeur. Les expériences locales montrent qu'il est parfaitement possible de trouver un modus vivendi entre les différents acteurs, en bonne intelligence. Parmi les interlocuteurs interrogés, personne n'a évoqué d'exemples de mauvais usages de ces équipements lorsqu'ils étaient utilisés par des pratiquants externes, tandis que de nombreuses tentatives ont été réalisées avec succès. À titre d'exemple, en Nouvelle-Aquitaine, seulement 1% des établissements jugent mauvaise ou très mauvaise la relation qu'ils entretiennent avec les utilisateurs externes.

## 1.4 Le potentiel sous-exploité des équipements de proximité en accès libre dont la fréquentation reste erratique

Les équipements accessibles gratuitement et sans réservation jouent un rôle central pour la diversité des usages, notamment pour les publics éloignés des clubs. Pourtant, ils sont peu valorisés par les collectivités : absence de stratégie d'animation, défaut d'entretien, faible signalétique ou invisibilité dans les communications locales. Leur fréquentation réelle est encore plus rarement mesurée, ce qui empêche d'en démontrer l'efficacité. À ce stade, il est essentiel de rappeler qu'ils remplissent une fonction sociale majeure et que leur fréquentation optimale doit se juger à travers ce prisme. Cependant, ces espaces pourraient être bien plus utilisés, à condition d'être mieux entretenus, animés et intégrés dans une logique de maillage territorial.

Le Plan 5000 Terrains de sport 2022-2023 avait pour objectif de promouvoir la pratique libre en mettant à disposition des équipements en accès libre pour le grand public. 41% des 5507 équipements financés étaient des plateaux multisports ou des aires de fitness<sup>10</sup>. Cette stratégie s'inscrit dans une dynamique de développement des pratiques libres et de la pratique sportive dans l'espace public, impulsée de longue date et renforcée dans la perspective des Jeux de Paris 2024.

Ces équipements affichent des dynamiques de fréquentation contrastées, et des limites déjà identifiées dans la littérature (cf. annexe 1 sur la revue de littérature réalisée, pages 39 à 46). Ainsi, seuls 37% des pratiquants déclarent les utiliser, contre 73% pour les équipements à accès contrôlé et 43% qui déclarent pratiquer à domicile. Sur le terrain, cette tendance semble se confirmer car, si certains équipements attirent un public

<sup>10</sup> [Bilan du Plan 5000 Terrains de sport & nouveau Plan 5000 Équipements Génération 2024](#), Agence nationale du Sport, 6 février 2024.

relativement nombreux (mais toujours juvénile), d'autres sont désertés, ou presque. C'est notamment vrai en milieu rural, où la moindre densité de population est loin de garantir un flux régulier de pratiquants sur tous les équipements en accès libre. Pourtant, il reste très difficile de statuer sur le succès de tels équipements sans savoir quels objectifs de fréquentation étaient visés/attendus par les collectivités ; et si même elles avaient explicitement formalisé des objectifs.

L'échantillon observé est composé de 41 équipements dont près de la moitié en zone rurale de la région Nouvelle-Aquitaine. En moyenne, ces équipements accueillent 16 personnes par jour, dont 11 utilisateurs sportifs<sup>11</sup>, avec des écarts importants entre les zones urbaines (respectivement 26 et 18 utilisateurs quotidiens) et rurales (11 et 8). 27% des équipements observés ont reçu moins de 5 visiteurs sportifs. Pumptrack et skateparks connaissent une fréquentation élevée et régulière tout au long de la journée (18 utilisateurs sportifs, 27 en comptant les jeunes enfants). En revanche, les terrains multisports (11), les terrains de sports collectifs (10) et les parcours santé (3) peinent davantage à s'imposer dans le paysage sportif local. Les femmes sont largement minoritaires, voire quasi absentes, dans la plupart des équipements, hormis pour les parcours de santé mais la faiblesse de l'échantillon et de la fréquentation ne permet pas d'en tirer une conclusion générale. Les pratiquants âgés de plus de 45 ans ne représentent que 8% des effectifs.

Ces premiers chiffres posent une première base d'informations mais il est dans ce contexte aujourd'hui impossible de porter un jugement pleinement éclairé sur ces niveaux de fréquentation, faute de référentiels partagés. Aucun seuil ou repère de fréquentation n'est défini par type d'équipement ou selon le territoire, qu'il soit rural, périurbain ou urbain. Cette absence de norme rend difficile toute évaluation objective de la performance ou de la pertinence d'un équipement.

### Bonne pratique #7 : Et si le sport s'inspirait des bibliothèques ?

L'exemple des bibliothèques, où des normes de fréquentation ont été établies selon les types d'équipements et les territoires, illustre une **bonne pratique transposable au secteur sportif**. Ce cadre partagé, issu d'une concertation nationale, permet de fixer des **seuils de fréquentation attendus** en fonction de la taille de la commune, du type d'équipement ou de son positionnement territorial. Il facilite ainsi l'évaluation, la comparaison entre territoires et l'aide à la décision publique.

Transposer une telle approche aux équipements sportifs permettrait de mieux **objectiver les situations de sous ou de sur-occupation**, en dépassant les ressentis. Cela offrirait un outil de pilotage précieux pour les collectivités, les fédérations et l'État,

<sup>11</sup> Nous distinguons les utilisateurs sportifs des autres types d'usagers. Les utilisateurs sportifs utilisent l'équipement sportif pour sa fonction initiale tandis que les autres usagers le détournent pour effectuer d'autres types d'activités : s'asseoir dessus, jouer, etc.

en tenant compte à la fois des spécificités territoriales et des typologies d'équipements (gymnases, piscines, stades, etc.).

Plusieurs facteurs structurels expliquent la moindre fréquentation des équipements en accès libre, comme la localisation, l'absence d'animation encadrée ou de médiation qui limitent la régularité et la mixité des usages, et les conditions météorologiques. Depuis le début du Plan 5000 Terrains de sport, l'ANS tente d'apporter une réponse en demandant des conventions d'animations, aux collectivités qui se voient financées leur projet, pour mieux les faire vivre. Par ailleurs, les conditions météo (le vent et la pluie) représentent des contraintes importantes ayant un impact sur la fréquentation des équipements, et il en va de même pour le soleil et les fortes chaleurs qui s'accroissent avec le dérèglement climatique, comme l'ont constaté les enquêteurs envoyés sur site. L'articulation entre équipements extérieurs en accès libre et adaptations climatiques doit faire l'objet d'une réflexion approfondie sous peine de voir les fenêtres d'utilisation se rétrécir dramatiquement.

Par ailleurs, ces espaces souffrent souvent d'un déficit de commodités complémentaires tels que des éclairages, des sanitaires, des fontaines, des casiers, des espaces de repos ou de stockage. Dans un bilan publié en 2025 sur la base de données déclaratives des porteurs de projet financés dans le cadre du Plan 5000 Terrains de sport, 74,5% des équipements financés ne comportent ni couverture ni éclairage<sup>12</sup>. Ils conditionnent pourtant leur attractivité, en particulier pour certains publics moins enclins à utiliser les équipements en accès libre, que ces aménagements pourraient rendre plus accueillants (publics féminins, familles, seniors, etc.). C'est une demande qui ressort du questionnaire, les services associés aux équipements en accès libre (animation, casiers, bancs, etc.) font partie des items qui ont recueilli le moins de satisfaction ; les observations *in situ* ont confirmé ces attentes, y compris chez les utilisateurs les plus assidus. Sans ces aménagements, l'usage reste majoritairement limité à une population jeune, mobile, souvent masculine : l'accessibilité est en trompe-l'œil.

**Universitaire spécialiste des lieux de pratique sportive :** « Lorsque j'ai participé à la concertation sur la construction des équipements dédiés à la glisse à Montreuil, j'étais vraiment surpris. Alors que je pensais que la concertation allait s'organiser autour des pratiquants du skate, en fait, on a vu des résidents participer à la concertation, qui aspiraient à la pratique ou pas tellement, ou qui allaient avoir les équipements dans leur paysage quotidien. Et puis surtout, on a vu des femmes venir prendre la parole et dire que dans les équipements sportifs tels qu'ils étaient construits aujourd'hui, elles ne s'y retrouvaient pas. [...] Et donc, j'ai trouvé particulièrement important de voir ces jeunes femmes dire « Nous, en fait, on a besoin d'un espace où on a besoin d'accéder à des toilettes. On considère que s'il y a de la lumière, on se sent plus en sécurité que s'il n'y en a

<sup>12</sup> Étude sur la fréquentation des équipements sportifs financés par l'Agence au titre du Plan 5000 Terrains de sport (2022-2023), Agence nationale du Sport, 2025

*pas. On voudrait pouvoir venir avec des enfants et avoir un espace où on puisse les laisser s'épanouir et faire une autre activité que la nôtre... ». Même chose pour les affaires. « On veut pouvoir les poser à un endroit et qu'elles soient protégées ». Alors évidemment, on peut se dire qu'à la fin, on fait une liste à la Prévert et que dès qu'on se projette dans un équipement, tout le monde voudrait avoir toujours plus d'équipements et toujours plus en fonction de sa propre expérience. N'empêche qu'il faut aussi que cette parole soit entendue, surtout si on sait que ces publics sont exclus de ces espaces de pratique. »*

En l'absence d'une réflexion plus globale sur le confort d'usage et l'inclusion, ces installations risquent de rester des espaces ponctuellement fréquentés, mais insuffisamment mobilisés au regard de leur potentiel en matière de santé publique, de lien social et d'animation locale. Même si le Plan 5000 Équipements Génération 2024 ne se limite pas à la construction puisqu'il impose également une **animation active** des équipements de proximité en accès libre au travers des conventions structurées, la régulation de créneaux variés et la participation d'acteurs locaux. Ce nouveau plan comprend l'obligation de convention structurée avec un établissement scolaire mais il est encore trop tôt pour voir ces effets sur le terrain.

Il s'agit de transformer ces lieux en réels lieux de vie, pour tous les publics, tout au long de la journée et de l'année, comme ont réussi à le faire certaines collectivités engagées dès la phase de conception dans ces perspectives holistiques.

Une planification rigoureuse des équipements sportifs apparaît essentielle pour optimiser leur implantation, leur usage et leur entretien/maintenance dans la durée. Les entretiens réalisés avec plusieurs acteurs du secteur soulignent qu'une approche planifiée permet d'anticiper les besoins en fonction de l'évolution démographique, des pratiques sportives et des priorités de santé publique, tout en évitant la multiplication d'équipements inadaptés ou sous-fréquentés. Elle facilite l'identification des infrastructures à rénover en priorité et la programmation des investissements sur plusieurs années, garantissant la pérennité et la performance du parc sportif. Elle permet de soutenir une animation cohérente des équipements, en intégrant dès la conception les services et aménagements nécessaires à leur attractivité et à leur fréquentation régulière, tout en limitant les effets d'aubaine qui peuvent conduire à des projets opportunistes sans réelle adéquation avec les besoins identifiés. Cette démarche est une condition indispensable pour faire des équipements sportifs de véritables leviers de cohésion sociale et d'amélioration de la qualité de vie.

### **Bonne pratique #8 : Le skatepark de St Jean de Braye : fruit d'une démarche participative exemplaire**

La **Ville de St Jean de Braye** a engagé une démarche collaborative ambitieuse pour transformer son ancienne piscine en skatepark. Dès la phase de conception, un collectif de pratiquants a été associé à l'élaboration du cahier des charges, permettant de co-construire un équipement adapté aux usages réels. Cette concertation a favorisé l'émergence d'une association locale dynamique, aujourd'hui pleinement investie dans la régulation du site, l'encadrement d'activités et l'animation régulière de l'équipement (événements, concerts, fêtes de la glisse...).

Les effets positifs sont nombreux : meilleure appropriation du lieu, faible taux d'incivilités, lien social renforcé, accès facilité grâce à la proximité du tramway et une fréquentation constante. L'équipement est ainsi devenu un véritable lieu de vie et de culture urbaine, apprécié par toutes les générations et perçu comme un marqueur d'attractivité pour la commune.

## **2. Proposition de recommandations**

**10. Optimiser l'utilisation des tranches horaires sous-exploitées**, notamment pendant les vacances scolaires et les périodes creuses

**11. Favoriser les collectivités** qui ouvrent leurs équipements sportifs à accès contrôlé à des pratiques libres ou auto organisées

**12. Faciliter les partenariats avec les établissements scolaires, les entreprises de loisirs sportifs marchands** pour mutualiser l'usage des équipements à la vie locale (Priorité)

**13 Inciter à la mise en place d'une politique** d'animation et/ou événementielle sur les équipements sportifs en accès libre (Priorité)

**14. Repenser les équipements sportifs en accès libre** comme des lieux de vie intergénérationnels, polyvalents et adaptés aux conditions climatiques pour maximiser la fréquentation

## **Recommandation 10 : Optimiser l'utilisation des tranches horaires sous-exploitées, notamment pendant les vacances scolaires et les périodes creuses**

Cette recommandation vise à encourager les collectivités à mieux mobiliser les équipements sportifs pendant les plages horaires habituellement peu utilisées, telles que les vacances scolaires ou les week-ends prolongés (à titre d'exemple), afin de maximiser l'usage des installations existantes sans investissement supplémentaire. Les données recueillies dans le cadre de l'étude permettent de mettre en avant des grandes tendances mais il convient de les prendre avec précautions car des situations très hétérogènes ont pu être observées.

Dès lors, il est vivement conseillé d'identifier, de cibler et d'analyser les créneaux systématiquement sous-occupés dans les équipements à réservation (gymnases, salles multisports ou spécialisées, piscines) et de développer des stratégies pour les activer efficacement : organisation de stages sportifs, mise à disposition pour des pratiques libres, partenariats avec des associations de quartiers, animations pour les publics éloignés....

Ces périodes creuses constituent une opportunité immédiate et peu coûteuse pour améliorer l'accès au sport et optimiser l'utilisation du patrimoine existant. Elles offrent en outre un levier pour accueillir des publics spécifiques comme les jeunes sans activité pendant les vacances, les familles, les seniors ou les pratiquants en horaires décalés.

L'impact attendu pourrait s'avérer significatif en matière de fréquentation, de rentabilité sociale, et de dynamisation des équipements, tout en contribuant à la prévention de l'inactivité physique pendant les périodes où l'offre de loisirs est, sur certains territoires, limitée.

La planification et la concertation constituent des éléments clés dans la réussite de cette démarche. Par ailleurs, la mise en place d'une communication ciblée pour faire connaître ces créneaux et la possibilité d'analyser les données d'occupation pour ajuster en continu l'offre seront nécessaires pour évaluer et réajuster ce dispositif.

## **Recommandation 11 : Favoriser les collectivités qui ouvrent leurs équipements sportifs à accès contrôlé à des pratiques libres ou auto organisées**

Cette recommandation vise à ouvrir, même partiellement, les équipements soumis à réservation pour des usages autonomes hors logique de clubs ou d'événements organisés. Cela peut passer par des créneaux réservables individuellement, des plages horaires en accès libre encadré, ou la mise en place de tiers de confiance. D'après

l'enquête réalisée auprès de 5000 français, 50% des sportifs qui ne pratiquent pas sur un équipement seraient intéressés pour pratiquer si des créneaux pratiques libres étaient mis en place. Les personnes âgées de plus de 55 ans se montrent parmi les plus intéressées (62%).

La mesure est perçue comme à la fois indispensable et sensible. Elle soulève des questions de gestion (qui ouvre, qui ferme, qui nettoie ?), de responsabilité (assurance, sécurité) et d'équité vis-à-vis des associations sportives déjà en place. Elle constitue cependant une réponse directe à la demande croissante de pratique libre, notamment chez les jeunes actifs, les familles et les seniors.

L'impact attendu est triple : hausse de la fréquentation, diversification des publics et génération de recettes potentielles si la réservation est payante. Cela suppose de mettre en place des outils adaptés : plateforme de réservation, système de suivi des usages et présence éventuelle d'un agent ou d'un système alternatif sur place.

L'encadrement progressif du dispositif apparaît pour plusieurs parties prenantes une condition de la réussite : créneaux expérimentaux, pilotage local et évaluation régulière afin d'éviter les conflits d'usage et garantir l'équilibre avec les usages existants.

## **Recommandation 12 : Faciliter les partenariats avec les établissements scolaires, les entreprises de loisirs sportifs marchands pour mutualiser l'usage des équipements**

Cette mesure consiste à ouvrir à la vie locale des équipements sportifs déjà existants, mais utilisés de manière exclusive par les écoles, les entreprises ou les clubs privés. Elle vient du constat qu'un grand nombre de ces équipements sont peu ou pas utilisés en dehors de leur créneau principal, alors qu'ils pourraient répondre à une demande de proximité non satisfaite.

La pertinence de la mesure repose sur sa souplesse d'activation et son efficacité économique. Elle est jugée particulièrement intéressante dans le cas des entreprises prêtes à intégrer le sport dans leur politique RSE, ou des écoles ouvertes aux conventions d'usage encadrées. L'impact est double : ouverture à de nouveaux publics d'un côté, partage des coûts d'entretien et de fonctionnement de l'autre. Cela peut aussi renforcer les liens entre acteurs éducatifs, économiques et municipaux.

La simplification du cadre réglementaire concernant l'utilisation des espaces (assurances, conventionnement) et la création d'une instance de dialogue au niveau local seront déterminantes pour maximiser sa mise en œuvre.

## Recommandation 13 : Inciter à la mise en place d'une politique d'animation et/ou événementielle sur les équipements sportifs en accès libre

L'observation réalisée lors de l'étude a permis d'identifier une forme d'invisibilité des équipements sportifs en accès libre sur certains territoires. Même si plusieurs d'entre eux génèrent de la fréquentation, ils constituent clairement un vivier sous utilisé. Cette recommandation vise à donner une nouvelle dynamique aux équipements en accès libre (terrains, plateaux multisports, parcours santé, etc.) en les valorisant à travers des animations sportives ponctuelles ou régulières, des événements locaux ou encore une présence facilitante d'encadrement par des coaches, des éducateurs mais aussi surtout des associations et clubs sportifs. Ces espaces doivent représenter une partie de la solution pour répondre aux problématiques de tensions dans les équipements sportifs couverts. Cette mesure répond à un enjeu fort de visibilité, d'appropriation et de dynamisation de ces espaces.

Durant les ateliers organisés, cette recommandation a été considérée comme très pertinente par les acteurs interrogés, notamment dans les quartiers prioritaires ou les zones peu dotées, à condition de mobiliser les acteurs de terrain (enseignants d'EPS, éducateurs, associations locales) et de penser des formats variés et inclusifs. Cette recommandation suppose aussi de concevoir des moyens d'animation adaptés, comme des contenus numériques ou des applications d'accompagnement à la pratique. L'impact attendu est fort : hausse de la fréquentation, valorisation du sport pour tous, création de liens sociaux, et insertion de ces espaces dans une dynamique territoriale plus large. Il s'agira par ailleurs de favoriser les publics les moins représentés sur ces équipements, comme les femmes ou les seniors. Le dispositif des Paris Sportives (cf. Annexe 1, p.42) constitue un bon exemple des effets positifs de l'animation et de la priorisation des publics.

La mobilisation d'opérateurs privés ou marchands (dans le cadre de convention ou de partenariat) pour animer certains lieux et la mutualisation de l'animation avec d'autres collectivités sont des leviers importants pour la réussite de cette recommandation (cf. infra bonne pratique #10 sur le dispositif de Paris sportives).

## **Recommandation 14 : Repenser les équipements sportifs en accès libre comme des lieux de vie intergénérationnels, polyvalents et adaptés aux conditions climatiques**

Cette recommandation vise à transformer les équipements sportifs en accès libre pour qu'ils deviennent de véritables lieux de vie intergénérationnels et inclusifs, répondant aux attentes des habitants dans toute leur diversité, y compris des seniors, tout en s'adaptant aux enjeux environnementaux et climatiques. Il s'agit d'engager une réflexion globale sur leur rôle social et territorial, afin de les rendre plus attractifs, sûrs et accueillants pour tous.

La prise en compte des conditions météorologiques et du confort d'usage est essentielle : couvrir partiellement des terrains multisports, skateparks ou aires de fitness permet une utilisation prolongée, quelles que soient les saisons, en limitant l'impact de la chaleur ou de la pluie. Ces aménagements doivent s'inscrire dans une logique de sobriété environnementale et une intégration harmonieuse dans l'espace public.

Mais cette nouvelle politique doit également viser à une meilleure inclusion des publics aujourd'hui éloignés ou se sentant peu légitimes dans ces espaces, notamment les femmes et les seniors qui renoncent souvent à utiliser ces équipements en raison de l'absence de sécurité, de confort ou d'aménagements adaptés mais aussi d'équipements qui répondent à leurs attentes. Il s'agit de créer des environnements où chacun se sent bienvenu, en intégrant :

- Des équipements d'accueil et de confort comme des bancs, toilettes, fontaines à eau ou aires de jeux pour les enfants,
- Des aménagements favorisant et sécurisant l'usage au travers d'un éclairage adapté, de vestiaires, de distributeurs de matériel sportif,
- Des cheminements accessibles et une signalétique claire et inclusive.

Cette approche contribue à faire de ces espaces des leviers de mixité sociale et intergénérationnelle, en favorisant la cohabitation des pratiques et en considérant les équipements sportifs en accès libre comme des véritables lieux de rencontres et de convivialité au cœur des villes, des quartiers et des villages.

# 4.

Équipements de demain

## Définir les priorités pour les équipements sportifs de demain

Dans un contexte de pression croissante sur les ressources publiques et de transformation des pratiques sportives, la question n'est plus seulement de construire plus d'équipements, mais de mieux penser leur conception, leur usage et leur adaptation aux besoins. Comment faire évoluer les critères de décision et d'investissement pour garantir que les équipements sportifs de demain soient plus utiles, plus accessibles et plus durables ?

## 1. Principaux enseignements

### 1.1 Des équipements encore trop déconnectés des usages réels et des besoins à venir

De nombreux équipements sportifs sont aujourd'hui conçus selon des logiques encore trop descendantes ou standardisées, sans diagnostic précis des usages existants, ni réelle anticipation des évolutions à venir. Les collectivités continuent souvent à raisonner en termes d'infrastructures neuves, alors que les enjeux portent désormais sur l'adaptation, la réversibilité ou l'activation des espaces existants. Ce modèle de réponse par la construction nouvelle, parfois justifié pour des raisons symboliques ou politiques, montre ses limites : il est coûteux, long, peu agile, et peut engendrer des équipements sous-utilisés s'ils ne sont pas conçus en lien avec les usagers. À cela s'ajoute un décalage croissant entre les besoins réels des pratiquants (autonomie, souplesse, bien-être, pratiques libres) et les services effectivement proposés par les équipements, encore très structurés autour de l'usage associatif, compétitif ou scolaire. Réorienter la programmation nécessite donc de mieux intégrer les diagnostics d'usage, d'associer les habitants aux projets, et de privilégier une approche plus fine, évolutive, et ancrée dans les réalités du territoire.

#### Bonne pratique #9 : Le schéma directeur de la Ville de Reims

La Ville de Reims a dévoilé en janvier 2023, un programme d'investissement des équipements sportifs sur une dizaine d'années, s'étalant jusqu'à 2033. Il prévoit la rénovation de 18 infrastructures et la construction de 4 projets structurants pour le territoire pour un total de 150 millions d'euros investis<sup>13</sup>. Cette planification au travers d'un schéma directeur est une démarche assez rare dans le paysage des collectivités territoriales mais permet d'anticiper les besoins en adoptant une stratégie de long-terme claire, partagée et publique.

### 1.2 Des difficultés d'accès pour certains publics

Alors même que la demande de sport ne cesse de croître, l'accès aux équipements sportifs reste inégalitaire. Les femmes, les seniors, les personnes en situation de handicap, les habitants de quartiers prioritaires ou les non-licenciés rencontrent encore de nombreux obstacles : distance géographique, horaires peu adaptés, absence

<sup>13</sup> Ville de Reims, [Programme d'investissements des équipements sportifs](#), 25 janvier 2023.

d'encadrement, sentiment d'illégitimité ou d'insécurité. Ces publics sont aussi souvent invisibilisés dans les programmations, qui privilégient les formes de pratique structurées et compétitives. Or, répondre à ces besoins suppose de penser les équipements différemment : en intégrant des logiques d'inclusivité, de modularité, de multi-usages, et en garantissant des modalités d'accueil adaptées. Cela impose de dépasser la simple logique d'offre pour entrer dans une approche plus qualitative de l'accès, en lien avec les enjeux de santé, de lien social et d'émancipation.

L'enjeu de l'inclusion est transversal à l'ensemble des équipements sportifs et se décline selon l'âge, le genre, et la situation psychomotrice. Le genre représente ainsi une variable lourde dans les modalités de la pratique sportive, et donc pour la fréquentation des équipements sportifs, quel que soit leur type. La revue de littérature avait déjà souligné ces différences à partir des données fournies par l'INJEP sur les licences sportives, ou par les enquêtes sur la pratique sportive au sens large. Bien que l'écart entre les genres se réduise, les inégalités restent structurantes : les femmes font moins de compétition que les hommes, et de nombreuses disciplines (sports collectifs, sports de combat) restent des bastions masculins. Chercheurs et chercheuses ont également bien montré que les équipements sportifs en accès libre étaient très peu fréquentés par les femmes. Les différentes phases de notre étude confirment ces tendances lourdes. Ainsi, parmi les 13 équipements en accès contrôlé proposés dans le sondage (phase 3), seuls trois d'entre eux (piscines, patinoires, salles spécialisées) sont majoritairement fréquentés par des femmes. Au niveau des équipements en accès libre, une forme de parité n'est atteinte que pour les aires de fitness, les pumptracks / skateparks et les parcours santé ; tous les autres affichent une présence masculine significativement plus élevée (cf. annexe 3 de l'étude). La plupart des acteurs interrogés sont parfaitement conscients de ces problèmes et certains d'entre eux mettent en œuvre des politiques pour féminiser l'accès à la pratique (critère prioritaire pour l'attribution de créneaux, incitations vis-à-vis des clubs, etc.).

L'âge est également un enjeu crucial pour une société engagée dans un processus de vieillissement démographique. La pratique sportive tend à chuter avec l'âge, bien que les seniors actuels, davantage acculturés à la pratique sportive que les générations précédentes, se maintiennent plus longtemps et plus régulièrement en activité. Malgré ces changements structurels, les individus les plus âgés sont absents des équipements sportifs. Hormis les golfs, les piscines et les pas de tir, les plus de 55 ans sont peu présents dans les équipements à accès contrôlé, et très peu présents des équipements en accès libre, largement orientés vers les pratiques juvéniles. Se pose donc une véritable problématique autour de l'activité physique des seniors et des installations sportives adaptées pour répondre à leurs attentes.

Les mesures en faveur de l'inclusivité se déclinent ainsi selon plusieurs modalités en fonction des leviers d'action.

D'abord, l'inclusivité relève d'une dimension procédurale avec l'élaboration de critères d'attribution des créneaux qui prendraient en compte les caractéristiques des pratiques

et des pratiquants pour réaliser des arbitrages favorables à certains publics cibles. Le sport-santé, les pratiques féminines, le sport adapté peuvent ainsi bénéficier d'un accès facilité à certains créneaux et équipements. De nombreuses collectivités ont mis en place en interne de tels critères, ou formalisé des documents pour expliquer à leur tissu associatif local les raisons qui président à certains choix d'attribution. Ces démarches de transparence et de pédagogie sont importantes pour l'acceptabilité sociale de la décision publique, en plus d'améliorer l'inclusivité des pratiques sportives.

L'inclusivité se décline également à travers un accompagnement plus personnalisé des publics à travers des actions d'animation. Ces dispositifs sont particulièrement importants pour les équipements en accès libre, dont la revue de littérature, les entretiens et les observations de terrain ont souligné le fort tropisme genré au bénéfice des adolescents et des jeunes hommes. L'appropriation de ces équipements par des pratiquantes passe par un accompagnement spécifique, sur le modèle du dispositif « Paris sportives » mis en place dans la capitale dans le cadre des programmes d'héritage olympique. Ce type d'initiative permet à la fois de favoriser un sentiment de légitimité à utiliser les équipements, et de créer des collectifs potentiellement pérennes de pratiquantes.

Enfin, comme évoqué précédemment, l'inclusivité implique un volet matériel lié à la configuration de l'équipement, particulièrement marqué dans le cas des équipements extérieurs et/ou en accès libre.

### **Bonne pratique #10 : Paris Sportives, dispositif de la Ville de Paris**

Pour proposer une animation sur les terrains de sport en accès libre et pour y favoriser la pratique féminine, la Ville de Paris a mis en place, dans le cadre de son programme héritage des Jeux de Paris 2024 « Transformations Olympiques », une initiative nommée Paris Sportives. Cet appel à projets soutient des associations et clubs locaux qui animent des activités gratuites dans l'espace public, sur les terrains d'éducation physique (TEP), les parcs et jardins. L'objectif est de promouvoir la mixité des terrains de sport et d'offrir de nouveaux espaces pour la pratique des femmes éloignées du sport, en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les activités proposées incluent des disciplines variées telles que la danse, le football, le basket, le tchoukball et l'apprentissage du vélo, accessibles à toutes les Parisiennes, quel que soit leur âge ou niveau. Le programme se poursuit dans l'élan des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024<sup>14</sup>.

<sup>14</sup> Ville de Paris, [Jeux de Paris 2024 - Un héritage déjà concret pour les Parisiens](#), 2024.

## 1.3 Des contraintes environnementales, foncières et budgétaires qui imposent un changement de modèle

Les collectivités sont aujourd'hui confrontées à une triple pression : budgétaire (hausse des coûts de construction et de fonctionnement), foncière (raréfaction du foncier disponible), et environnementale (besoin de sobriété et d'adaptation climatique). Dans ce contexte, il devient indispensable de faire évoluer le modèle de développement des équipements sportifs. L'enjeu n'est plus d'ajouter systématiquement de nouvelles structures, mais de mieux utiliser ce qui existe déjà, de réhabiliter, mutualiser, ou reconvertir, tout en limitant l'empreinte carbone et les impacts sur les sols. Ces contraintes doivent être vues non comme un frein, mais comme une opportunité pour repenser les usages, adapter les équipements aux nouvelles pratiques, et faire des choix plus durables, plus ajustés et plus responsables.

## 1.4 Équipements sportifs et innovation : nouveaux espaces de pratique et connectivité

La matérialité des équipements sportifs doit répondre aux attentes des pratiquants, tant en ce qui concerne l'éventail des activités qu'il est possible de pratiquer qu'en matière de facilité d'accès. La construction des équipements sportifs s'est historiquement fondée sur les normes du sport compétitif fédéral. Si le développement des équipements sportifs de proximité en accès libre a fait émerger une nouvelle offre, une part significative du patrimoine sportif reste ancrée dans ce modèle compétitif traditionnel. Or, comme l'ont souligné des experts et des enquêtes auprès des pratiquants, la pratique compétitive est loin de constituer la motivation principale pour pratiquer une activité physique, contrairement au bien-être ou à la santé. Nombre de ces espaces de pratique ne sont pas physiquement adaptés à tous les publics (jeunes enfants, seniors), ou en décalage avec les aspirations des pratiquants.

La conception des équipements sportifs doit clairement être repensée. Les concepteurs d'équipements sportifs proposent aujourd'hui des solutions très diversifiées qui mélangent les types de pratiques et mettent l'accent sur les aspects ludiques, l'apprentissage moteur à tous les âges, plutôt que la performance et l'homologation fédérale. Experts et concepteurs s'accordent pour dire qu'il faut penser l'équipement sportif comme un lieu de vie, un espace créateur de lien social, ce qui implique de le doter d'éléments architecturaux adaptés (espace de restauration, sanitaires), de prévoir la possibilité de pratiques intergénérationnelles, d'imaginer des espaces flexibles et attractifs pour les non-pratiquants/accompagnateurs, etc.

**Gérant d'une société de création d'équipements de proximité en accès libre :** « *Il faut qu'on sorte de la conception d'un équipement sportif comme un bâtiment fermé dans lequel on rentre pour une activité précise, puis dont on sort. Il faut qu'il devienne un lieu de passage, de rencontre, de respiration urbaine. [...] On travaille aujourd'hui à intégrer d'autres fonctions dans nos équipements : coin détente, bibliothèque de rue, buvette associative, etc. Ce sont des choses toutes simples mais qui changent le rapport au lieu. [...] Ce qu'on cherche à créer, ce sont des lieux accueillants, ouverts sur le quartier, où les gens peuvent venir même sans pratiquer. C'est aussi une manière de rendre les femmes, les familles, les seniors plus à l'aise. »*

Ces équipements conçus comme des lieux de socialisation nécessitent d'être mieux pensés et intégrés dans leur environnement pour répondre davantage à l'objectif de cohésion que portent les équipements sportifs au sein d'une collectivité, et les exemples existants tendent à montrer qu'ils sont plus fréquentés. Les familles, les personnes âgées et les groupes sont davantage présents sur ces sites qui sont également plus accueillants pour les publics féminins pour lesquels la présence d'infrastructures annexes telles que des sanitaires ou des vestiaires pour se changer a une réelle plus-value.

L'innovation dans les équipements sportifs tient également à leur articulation avec des outils numériques pour optimiser la gestion des collectivités, et rapprocher l'équipement des citoyens. Nous avons déjà évoqué les logiciels de gestion qui équipent la plupart des grandes collectivités, ou les systèmes de badge pour vérifier a minima l'occupation des créneaux. La question des outils numériques se pose également en direction des usagers pour renforcer leur accès aux infrastructures, par exemple via des systèmes de réservation en ligne pour les créneaux qui ne seraient pas occupés par les publics habituels (scolaires et associations sportives). L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a développé une plateforme [espacesurdemande.anct.gouv.fr](https://espacesurdemande.anct.gouv.fr), permettant aux collectivités de gérer en ligne la réservation de leurs salles et espaces publics mais encore peu utilisé pour les équipements sportifs. La réservation en ligne directement par les pratiquants est déjà bien institutionnalisée pour certaines disciplines (padel, tennis) et s'inscrit dans une dynamique plus large de gestion et d'optimisation des flux déjà observable dans d'autres secteurs (culture, santé, etc.). Les outils numériques pourraient également être employés pour d'autres types de services, comme l'accès à du matériel, ou à de nouvelles modalités d'expérience de sa propre pratique sportive comme le proposent certains opérateurs privés. La Fit Arena imaginée par le constructeur SMC2 est un exemple de ces nouveaux usages avec des salles multimodales dont la configuration évolue selon la réservation par les pratiquants, et offre un ensemble de services "expérientiels" (ambiance sonore, replays, feuille de match en temps réel) et sportifs (coaching, contenus pédagogiques).

### Des solutions numériques pour optimiser la réservation des équipements sportifs

Un benchmark international réalisé par Paris&Co pour le PRNSI<sup>15</sup> met en évidence une montée en puissance des outils numériques de réservation en ligne.

- En Malaisie, **la plateforme Courtsite** centralise la réservation de 27 disciplines dans huit États, fluidifiant l'expérience des usagers tout en offrant aux gestionnaires une meilleure visibilité et des modules de planification souples.
- A New York, **l'application CatchCorner** élargit le spectre en intégrant des espaces peu utilisés (églises, écoles, centres communautaires), avec un suivi en temps réel et des alertes sur les créneaux libérés.
- A Singapour, **le système MyActiveSG+** introduit un tirage au sort pour garantir l'équité d'accès aux créneaux très demandés.
- La **ville de Toronto** a modernisé son portail municipal, combinant inscription aux loisirs et réservation d'installations, dans une logique de simplification et d'inclusion.

## 2. Proposition de recommandation

**15. Établir une stratégie nationale qui définit les priorités pour les 10 prochaines années** en matière de construction et de rénovation d'équipements sportifs au niveau national. (Priorité)

**16. Inciter à la production de connaissances sur les "normes" de fréquentation des équipements sportifs** afin d'uniformiser les méthodes de comptage et de permettre les comparaisons (par territoire, par équipement) ainsi que sur l'impact social des équipements sportifs sur les territoires.

**17. Soutenir les collectivités qui produisent une évaluation de la fréquentation** des ES aux publics éloignés de la pratique d'APS.

**18. Intégrer des critères d'efficacité sociale et environnementale dans les subventions à l'investissement**, à caractère incitatif, en créant des fourchettes de financement (sobriété foncière, diversité d'usages, évaluation de l'usage réel). (Priorité)

**19. Proposer un guide de bonnes pratiques** sur les attentes des usagers en termes de pratiques sportives à destination des collectivités territoriales.

<sup>15</sup> Rapport de tendances, « Gestion, optimisation et animation des infrastructures sportives », réalisé par Paris&CO, Septembre 2025

## **Recommandation 15 : Établir une stratégie nationale qui définit les priorités pour les 10 prochaines années en matière de construction et de rénovation d'équipements sportifs**

Cette recommandation propose la mise en place, à l'échelle de l'État, d'un cadre stratégique pluriannuel qui permettrait de clarifier, planifier et prioriser les investissements dans les équipements sportifs. Il ne s'agit pas seulement d'un plan d'investissement, mais bien d'un document de référence partagé qui fixerait les grandes orientations nationales pour les 10 prochaines années en matière de construction, de rénovation et de transformation du parc sportif, en lien avec les enjeux sociaux, environnementaux, de santé publique, de sobriété foncière ou d'égalité d'accès. Un tel outil permettrait de donner plus de visibilité aux collectivités, d'agréger les stratégies locales dans une cohérence globale, et d'éviter la logique d'appel à projet opportuniste en renforçant la coordination interterritoriale.

Cette recommandation répond à un besoin de structuration du pilotage public et de dépassement des logiques locales isolées. Il pourrait renforcer l'efficacité des politiques publiques en facilitant la mutualisation et la hiérarchisation des priorités.

Son impact serait renforcé s'il était articulé à une vision budgétaire pluriannuelle, une grille de critères partagés, et un dispositif d'évaluation des effets territoriaux. Dans le même esprit, le rapport parlementaire *Le sport : une ambition à structurer, un héritage à construire* (Dirx, 2025) recommande d'appuyer cette stratégie sur des diagnostics départementaux fondés sur Data ES, des ratios nationaux d'équipements par habitant pour objectiver les priorités, et un adossement des financements aux guichets de droit commun sous pilotage préfectoral, le tout inscrit dans une programmation pluriannuelle rebudgétisée. Pour la réussite de cette recommandation, il conviendra de surmonter les freins politiques, d'adapter la stratégie aux réalités des territoires (urbains, ruraux, ultramarins), et de s'assurer que le document ne reste pas sans suite, mais serve de socle de discussion dans les dialogues contractuels État-collectivités.

## **Recommandation 16 : Inciter à la production de connaissances sur les “normes” de fréquentation des équipements sportifs**

Cette recommandation part d'un double constat : d'une part, il existe peu de référentiels communs sur les niveaux de fréquentation attendus ou optimaux des équipements sportifs selon leur nature, leur implantation et les publics visés ; d'autre part, l'impact social des équipements est très peu documenté, alors qu'il constitue un levier important pour légitimer l'investissement public sur ce type d'équipement.

L'objectif serait donc de produire, à l'échelle nationale (ou interterritoriale), des normes de fréquentation comparables (par type d'équipement, âge, sexe, mais aussi par territoire) et des indicateurs partagés sur l'utilité sociale des équipements (accès pour les publics prioritaires, impact santé, dynamique de quartier, lien intergénérationnel, etc.). La pertinence de cette recommandation est très élevée : elle permettrait aux acteurs de mieux connaître leurs équipements, d'objectiver leurs choix d'investissement ou de réhabilitation, et de sortir d'une évaluation purement quantitative ou budgétaire.

Son impact serait renforcé si une méthodologie commune était co-construite, si les résultats étaient ouverts et comparables, et si ces données étaient utilisées pour ajuster les dispositifs de soutien aux territoires. Cela suppose néanmoins de lever certains freins : le coût de la mesure et la nécessité d'impliquer les collectivités dans la remontée d'information.

## **Recommandation 17 : Soutenir les collectivités qui produisent une évaluation de la fréquentation des ES aux publics éloignés de la pratique**

Cette recommandation vise à renforcer la dimension inclusive des politiques d'équipement sportif en incitant les collectivités à identifier et comprendre les freins à la pratique rencontrés par les publics dits "éloignés" : femmes, seniors, habitants des quartiers prioritaires, personnes en situation de handicap, jeunes non licenciés... Il s'agirait de soutenir les collectivités qui mènent ce travail d'évaluation, en lien avec les services municipaux concernés (jeunesse, prévention, politique de la ville, etc.), que ce soit par des financements spécifiques, un appui méthodologique, ou des outils de diagnostic.

Cette mesure est intéressante car elle replace l'utilisateur – y compris celui qui ne vient pas – au cœur de la réflexion. Elle permettrait d'ajuster l'offre d'équipements et de repenser la programmation. Elle répond aussi à un enjeu d'équité territoriale et de lutte contre les inégalités d'accès au sport. Les impacts attendus sont importants : meilleure connaissance des non-pratiquants, ajustement de l'offre, création de passerelles entre sport et action sociale, et renforcement du rôle du sport comme outil d'inclusion.

Pour y parvenir, l'utilisation d'outils mobiles ou légers de mesure et une clarification du soutien proposé (accompagnement, financement) seront déterminantes. L'objectif est moins de produire des chiffres que de faire émerger des réponses adaptées à des besoins mal identifiés.

## **Recommandation 18 : Intégrer des critères d'efficacité sociale et environnementale dans les subventions à l'investissement**

Cette recommandation vise à faire évoluer les modalités d'attribution des subventions vers un modèle plus qualitatif et incitatif. L'idée est d'introduire, dans les appels à projets ou les subventions, des critères liés à l'efficacité d'usage, à l'impact social et à l'adaptation des pratiques en lien avec le réchauffement climatique : diversité des publics visés, sobriété foncière, modularité, intensité d'usage, etc. Il ne s'agit pas de créer des normes contraignantes, mais de proposer des plages de financement différenciées selon les caractéristiques du projet, afin d'encourager les collectivités à innover et à tenir compte de ces enjeux dès la phase de conception. Cette recommandation s'inscrit dans le cadre de l'une des mesures préconisées dans le plan national d'adaptation des pratiques sportives au changement climatique (PNACC Sport) qui concerne l'éco-condition des aides publiques à l'instauration de critères de résilience au changement climatique et de sobriété. Elle est jugée intéressante par les participants aux ateliers de concertation organisés dans le cadre de l'étude, notamment car elle répond par ailleurs à une attente de rationalisation de l'investissement public et peut faciliter l'arbitrage entre des projets concurrents.

L'impact de cette mesure pourrait conduire à un meilleur accompagnement des porteurs de projet dans la définition d'équipements plus responsables, et une incitation forte à intégrer les logiques d'inclusion, de transition écologique et d'optimisation de la fréquentation. Parmi les pistes d'amélioration, on peut envisager une adaptation des critères selon les typologies d'équipements, un soutien explicite aux projets de transformation (et pas seulement de construction), et un accès renforcé aux données sur l'usage pour objectiver les décisions.

## **Recommandation 19 : Proposer un guide de bonnes pratiques sur les attentes des usagers en termes de pratiques sportives à destination des collectivités territoriales**

Cette recommandation vise à concevoir et diffuser un document opérationnel et illustré à destination des collectivités, qui recense des bonnes pratiques et recommandations concrètes issues de l'étude permettant d'adapter les équipements sportifs aux attentes des usagers et d'optimiser leur fréquentation réelle.

Le document s'appuierait sur les enquêtes, les retours d'expérience, et les principales données issues de cette étude. Il fournirait aux élus, techniciens et agents de terrain des conseils pratiques sur la programmation des créneaux, l'animation des équipements, la

modularité des espaces, la communication sur l'offre sportive, ou encore la gestion des tensions d'usage.

En intégrant une dimension d'optimisation de la fréquentation, il encouragerait les collectivités à valoriser les périodes sous-exploitées, à diversifier les usages et à améliorer la rentabilité sociale des équipements. Pour être efficace, ce document devrait être évolutif, co-construit avec les acteurs locaux, actualisé régulièrement et facilement diffusable, avec des cas concrets et des outils pratiques. Il pourrait s'inscrire dans une démarche nationale impliquant notamment l'ANDIISS et l'ANDES afin de capitaliser et partager les innovations locales.